

Recherches mammalogiques en Guinée forestière

par Jean ROCHE *

Résumé. — Une collection de Mammifères de Guinée forestière (République de Guinée) a été rassemblée dans la région de Sérédou. A côté d'une forte proportion de représentants du milieu forestier, figurent quelques espèces d'origine savanicole. Le matériel ainsi réuni est étudié par groupes zoologiques, avec des discussions concernant la systématique, la répartition géographique, éventuellement l'écologie et les rapports avec l'homme, des différentes espèces.

Abstract. — A collection of Mammals from the forested part of the Republic of Guinea has been made in the region of Seredou. Next to a large proportion of forest animals stand a few savanna species. This material is studied by zoological groups and discussions concern systematic, geographical distribution and eventually the ecological aspect and the relations with man, of the different species.

Le sud de la République de Guinée (ex-Guinée française), dans sa partie avancée que limitent les frontières du Libéria et de la Côte-d'Ivoire, constitue l'un des quatre grands ensembles naturels que l'on a coutume de distinguer dans ce territoire. Cette région dite « Guinée forestière », par opposition au reste du pays occupé par des forêts claires ou des savanes plus ou moins arborées, à l'exception de la persistance de quelques îlots encore bien boisés en direction du nord-ouest (Fouta Djallon), est même largement recouverte, notamment au voisinage des confins libériens, par la grande forêt hygrophile. C'est pourquoi l'extrême sud de la Guinée, en dépit de sa position marginale qui lui vaut la pénétration de quelques éléments d'origine savanicole, se rattache très étroitement, du point de vue biogéographique, au bloc forestier d'Afrique occidentale qui s'étend de la Sierra Leone au Ghana (« bloc forestier guinéen »). Nous y retrouvons aussi les caractères climatiques inhérents à un tel milieu, à savoir une température élevée toute l'année (27°-28°C), une importante moyenne annuelle des précipitations (2 700 mm pour 117 jours de pluie) et une humidité atmosphérique atteignant fréquemment la saturation. La saison sèche est peu marquée, avec un minimum pluviométrique au cours des mois de novembre, décembre et janvier. C'est, en outre, une région montagneuse de 500 à 1 000 m d'altitude en général, où culminent cependant deux hauts sommets de l'Afrique occidentale : les monts Nimba (1 850 m) et les monts Ziama (1 300 m).

Avec l'aide du Gouvernement guinéen et le concours des autorités locales, que nous ne saurions assez remercier, nous avons bénéficié trois mois durant (octobre, novembre et décembre 1959) des avantages mis à notre disposition par la Station agricole et indus-

* Laboratoire de Zoologie (Mammifères et Oiseaux) du Muséum national d'Histoire naturelle, 55, rue de Buffon, 75-Paris, 5^e.

trielle de Sérédou. Au cours de ce séjour¹, nous nous sommes consacré, parallèlement à des recherches ornithologiques dont les résultats ont été publiés², à l'étude des Mammifères de cette contrée, en particulier des Rongeurs sur lesquels nous avons plus spécialement porté notre attention. Nous avons pu ainsi réunir, après adjonction d'un petit lot de spécimens obtenus par un autochtone (P. KOLIÉ) avant ou lors de notre arrivée, une importante collection. Cette dernière sera complétée par les collectes antérieures (1957 et 1958), substantielles elles aussi, de R. PUJOL et de E. DE GAYE, effectuées précisément aux abords de la même localité. C'est donc l'étude de tout ce matériel, avec addition des observations écologiques que nous avons rassemblées, qui fera l'objet du présent travail.



FIG. 1. — Station de Sérédou. La zone cultivée dans son cadre de montagnes verdoyantes.

La Station de Sérédou est installée au cœur du pays Toma, sur la route reliant N'Zérékoré à Macenta et à 35 km environ de ce dernier centre. Bien que située à la lisière septentrionale du bloc forestier guinéen proprement dit, tout indique sur place que nous sommes en région typiquement forestière. La Station elle-même repose dans une dépression (altitude 540 m) en grande partie occupée par des plantations et des cultures vivrières, que

1. Effectué en compagnie et avec la précieuse collaboration de R. PUJOL, entomologiste au Muséum.

2. J. BERLIOZ et J. ROCHE. Étude d'une collection d'Oiseaux de Guinée. *Bull. Mus. Hist. nat., Paris*, 2^e sér., 32, 1960 : 272-283.

cerne au nord, mais surtout au sud et à l'ouest, l'importante chaîne du Ziama. Ces montagnes, d'une altitude allant de 600 à 1 300 m, sont presque entièrement recouvertes par une forêt primaire absolument intacte, dont la transformation en Réserve (Réserve forestière) laissait espérer une heureuse conservation. Malheureusement, selon de récentes nouvelles, pareil avenir ne semble nullement assuré.

Nos récoltes proviennent pour une large part des environs immédiats de la Station, aussi bien de la zone cultivée que de la forêt de moyenne altitude. Toutefois, grâce à une piste de 15 km reliant Sérédou à la Station de montagne dit du « Poste 5 », où prospèrent, entre autres, les plus vastes plantations de Quinquinas d'Afrique occidentale, nous avons aussi prospecté la forêt jusqu'à une altitude voisine de 1 100 m. Comme nous le verrons plus loin, la plupart des échantillons que nous avons rapportés appartiennent à des espèces inféodées au milieu forestier, ce qui correspond parfaitement à l'ambiance et à la situation géographique du lieu. Cependant, quelques espèces abondamment distribuées dans les régions plus découvertes et voisines du nord sont également venues s'installer ici, à la faveur de la déforestation liée à l'extension des cultures.

H. HEIM DE BALSAC et M. LAMOTTE (1958), puis V. AELLEN (1963) ont publié une intéressante étude des Rongeurs, Insectivores et Chiroptères des monts Nimba, à laquelle nous nous référerons fréquemment puisqu'il s'agit d'un massif qui, situé à cheval sur la Guinée, le Libéria et la Côte-d'Ivoire, présente beaucoup de points communs avec la région où nous avons séjourné. De même, les travaux de H. HEIM DE BALSAC et de V. AELLEN (1958 ; 1965 ; 1967) et celui de U. RAHM (1961) sur les Mammifères de Côte-d'Ivoire nous fourniront des éléments de comparaison utiles. Notre publication s'en sera donc grandement inspirée, en même temps qu'elle leur servira peut-être de complément. Enfin, la parution de l'ouvrage de D. R. ROSEVEAR sur les Rongeurs de l'Afrique occidentale, venant après celui de 1965 consacré aux Chiroptères de la même région, nous oblige en dernière heure à confronter nos conclusions respectives, d'ailleurs concordantes dans la plupart des cas.

Le matériel ainsi rassemblé, qu'il soit de 1957, 1958 ou de 1959, et dont l'importance numérique est indiquée en tête des paragraphes consacrés à chacune des espèces, figure actuellement dans les collections du Muséum national d'Histoire naturelle à Paris. On trouvera ci-dessous, pour la bonne compréhension de cette étude, la liste et la signification des abréviations utilisées au cours de notre publication dans les tableaux rassemblant, pour la plupart des espèces, les mensurations et le poids des animaux retenus. A ce sujet, nous tenons à préciser :

- que les jeunes ont été systématiquement éliminés ;
- que certains individus pourtant adultes ou subadultes, mais non mesurés et pesés sur le terrain, n'ont pu en conséquence être mentionnés ;
- que, lorsque nous possédions une série d'exemplaires appartenant à la même espèce, et à plus forte raison un important lot de spécimens, ce qui est surtout le cas pour certains Rongeurs, nous avons sélectionné un petit nombre d'individus représentatifs de la marge de variation, en taille et en poids, entre les stades adulte (ad.) et subadulte (subad.) les plus avancés.

MENSURATIONS DU CORPS (en millimètres) :

- TC = longueur de la tête et du corps ;
 Q = longueur de la queue, avec poils terminaux (incomplète quand le chiffre est suivi du signe +) ;
 P = longueur du pied ;
 O = longueur de l'oreille ;
 HG = hauteur au garrot (Ongulés) ;
 AB = longueur de l'avant-bras (Chiroptères).

MENSURATIONS DU CRÂNE (en millimètres) :

- LT = longueur totale (maximale) ;
 BZ = largeur bizygomatique ;
 LM = largeur maximale de la boîte crânienne (Insectivores) ;
 M = longueur de la rangée molaire supérieure mesurée aux bords alvéolaires (Hyracoïdes, Ongulés, Rongeurs) ;
 IM = longueur de la rangée dentaire supérieure I-M₃ mesurée aux bords alvéolaires (Insectivores) ;
 CM = longueur de la rangée dentaire supérieure C-M₃ mesurée aux bords alvéolaires (Primates, Chiroptères, Carnivores).

POIDS DE L'ANIMAL EN CHAIR (en grammes) : Pds.

PRIMATES

GALAGIDAE

Galago (Galagoides) d. demidovi G. Fischer

7 exemplaires comprenant 2 adultes, 2 subadultes et 3 jeunes

		TC	Q	P	O	LT	BZ	CM	Pds
1959-941	♂ ad. 27-III-1958	145	175	48	23	36,8	22,5	11,5	—
1959-942	♂ » 10-III-1958	145	150	50	27	38,1	22	12,7	—
1959-940	♂ subad. . . 15-I-1958	120	170	47	23	—	—	11,8	55

Ce petit Galago purement forestier est assez commun dans la région de Sérédou, si l'on en juge par la fréquence de ses captures et surtout de ses cris nocturnes caractéristiques. La sous-espèce typique, remarquable par la vivacité de la couleur jaune des parties inférieures du pelage, serait propre aux zones forestières allant du sud du Sénégal à l'embouchure du fleuve Niger.

COLOBIDAE

Colobus (Colobus) p. polykomos (Zimmermann)

2 exemplaires adultes

		TC	Q	P	O	LT	BZ	CM
1970-450	♀ 29-XI-1959	—	975	190	33	113,4	79	35,4

Les Colobes, on le sait, sont des Singes inféodés au milieu forestier. La sous-espèce typique de ce Colobe noir et blanc, caractérisée par la couleur gris argenté du tour de la face et du email, se rencontre dans les parties boisées situées à l'ouest de la Sassandra. À l'est de cette limite, sur une étroite bande comprise entre les fleuves Sassandra et Bandama, lui succède la forme *C. p. dollmani* Schwarz qui, contrairement à l'opinion avancée par RODE, semble parfaitement distincte.

Colobus (Piliocolobus) b. badius (Kerr)

2 exemplaires adultes ou subadultes (sans crânes)

		TC	Q	P	O
1961-412 ♀	12-III-1958	600	701	85	30

Ces deux Colobes bair, recueillis à Sérédou, appartiennent à la sous-espèce typique dont l'aire de répartition englobe la zone de grande forêt située à l'ouest de la Bandama. Une autre sous-espèce, *C. b. temmincki* (Kuhl), de coloration beaucoup plus claire, la remplace dans les quelques îlots encore bien boisés disséminés entre la Sierra Leone et le sud du Sénégal (Casamance).

CERCOPITHECIDAE

Cercopithecus mona campbelli Waterhouse

1 exemplaire adulte

		TC	Q	P	O	LT	BZ	CM	Pds
1961-414 ♂	17-I-1958	500	600	145	37	109,1	69,5	30,1	5 000

La Mone de Campbell est distribuée dans toute la partie du bloc forestier guinéen située à l'ouest de la Sassandra, ainsi que dans les vestiges forestiers qui le prolongent jusqu'au bas Sénégal. À partir de la rive gauche de la Sassandra commence le domaine d'habitat d'une sous-espèce distincte, *C. m. lowei* Thomas, qui se différencie par sa coloration plus foncée, en particulier de la croupe et de la face externe des membres postérieurs.

Cercopithecus petaurista buttkoferi Jentink

2 exemplaires comprenant 1 adulte et 1 jeune

		TC	Q	P	O	LT	BZ	CM
1970-454 ♂ ad.	13-XI-1959	550	745	138	30	107,6	63	28,5

La distribution géographique de cette sous-espèce de Cercopithèque blanc-nez est tout à fait comparable à celle de la Mone de Campbell. De la même façon, à l'est de la Sassandra, elle cède la place à une forme, la nominale en l'occurrence, très semblablement colorée, mais reconnaissable par la prolongation jusqu'à la nuque de la bande noire frontale.

Cercopithecus d. diana (Linné)

3 exemplaires comprenant 2 adultes et 1 jeune

		TC	Q	P	O	LT	BZ	CM	Pds
1970-452	♀ ad. . 13-XI-1959	540	700	140	30	105,7	62	31,6	—
1961-413	♀ » . 20-I-1958	505	770	150	30	107,8	62,4	30,8	5 450

La femelle du 20-I-1958 portait un embryon.

L'aire d'habitat du Cercopithèque diane est strictement restreinte au bloc forestier guinéen. La Sassandra sert une fois de plus de frontière entre les deux sous-espèces qui se partagent ce domaine, à savoir *C. d. diana* (Linné) à l'ouest et *C. d. roloway* (Schreber) à l'est. La sous-espèce typique est caractérisée par la brièveté de la barbe et l'intensité de la coloration (rouge acajou) de la face interne des cuisses.

Cercocebus torquatus atys (Audebert)2 exemplaires subadultes (M₃ juste apparentes)

		TC	Q	P	O	LT	BZ
1970-455	♀ 28-XI-1959	530	585	150	30	120,6	75,5
1970-456	♀ 19-XI-1959	510	530	144	30	120,9	75

Les Cercocèbes sont aussi des Singes forestiers par excellence. Cette espèce se présente encore, de part et d'autre de la Sassandra, sous deux formes différentes : *C. t. atys* (Audebert) à l'ouest, de coloration générale gris fumé ; *C. t. lunulatus* (Temminck) à l'est, au pelage ventral blanc.

*
* *

Colobes, Cercopithèques et Cercocèbes paient souvent un lourd tribut à l'alimentation des populations locales, comme cela est généralement constaté en région forestière. Le caractère encore très embryonnaire de l'élevage, par suite des maladies (peste bovine, piropasmoses) qui disséminent le bétail domestique, et la profusion des armes à feu, heureusement compensée par un ravitaillement en cartouches parfois problématique, expliquent la chasse intensive dont ils sont continuellement victimes. Cette situation était particulièrement vraie à Sérédou à l'époque de notre séjour (1959). Le seul troupeau de bovins installé ici (environ une vingtaine de têtes), malgré les soins dont il était l'objet, faisait plutôt figure de troupeau expérimental tant il paraissait disproportionné par rapport aux besoins en viande de la population. Aussi, avec la modernisation de la chasse, résultant de l'introduction d'un assez grand nombre de fusils au temps de l'occupation française, il va de soi que la faune sauvage forestière de cette région a été sérieusement malmenée. Les Singes ont particulièrement souffert et tout le monde s'accorde à reconnaître à l'heure actuelle leur raréfaction extrême, pour ne pas dire leur absence complète aux abords des villages et de leurs voies d'accès. Ils se sont adaptés à cette nouvelle situation en devenant très méfiants et en se retirant profondément en forêt qui, grâce à son extension et à sa bonne conservation, leur offre encore de vastes et nombreux refuges.

INSECTIVORES

Contrairement aux autres Mammifères, cédés au Muséum national d'Histoire naturelle et cités dans la présente note, la collection d'Insectivores recueillie par R. PUJOL et E. DE GAYE dans la région de Sérédoua a été directement remise à MM. H. HEIM DE BALSAC et M. LAMOTTE, et mention en est faite dans leur publication de 1958 sur les monts Nimba. A notre tour, durant nos trois mois de séjour en 1959, nous avons pu rassembler, avec le concours de la population, un certain nombre de spécimens dont il sera question ici.

Les problèmes posés par la reconnaissance des différentes espèces de Musaraignes sont bien connus des mammalogistes. Il s'agit d'une famille homogène et groupant un grand nombre d'espèces, souvent difficiles à différencier, parmi lesquelles seuls quelques spécialistes ont la possibilité de s'y retrouver. Cette situation était heureusement compensée, dans le cas présent, par les travaux détaillés de H. HEIM DE BALSAC et de V. ALLEN sur les Mammifères Insectivores des monts Nimba, les Soricidés de basse Côte-d'Ivoire et de l'Ouest africain, dont nous nous sommes grandement inspiré. Le premier de ces auteurs a bien voulu d'ailleurs superviser nos déterminations, leur apportant ainsi la caution de sa grande compétence.

TENRECIDAE

Micropotamogale lamottei Heim de Balsac

1 exemplaire immature

	TC	Q	P	O	LT	LM
1970-514 ♀ I-XI-1959	115	92	20	7	29,7	13,6

L'existence de cet animal n'est connue que depuis 1954, à la suite de la capture d'un spécimen dans les monts Nimba. Deux exemplaires supplémentaires ont été collectés depuis, dans le même massif, par la mission LAMOTTE. Enfin, R. PUJOL a eu la bonne fortune, au cours de patientes recherches entreprises en 1957 et 1958 dans le sud de la Guinée, de retrouver cette espèce à Sérédoua, d'où il a fait parvenir deux échantillons. Il s'avérait ainsi que *Micropotamogale lamottei* était inféodé au biotope forestier et on pouvait raisonnablement penser que des collectes futures révéleraient sa présence dans les régions voisines densément boisées. C'est pourquoi, la découverte postérieure par KUHN (1964) de trois exemplaires, dont deux adultes, dans la forêt libérienne (district de Saniquellie) n'a pas été une complète surprise.

Le matériel guinéen jusque-là rassemblé ne comprenait que des individus immatures et notre spécimen, soit maintenant le sixième en provenance de ce territoire, n'y fait pas exception. Les deux dernières vraies molaires ne sont pas apparentes, si bien que la denture correspond au stade 3 défini dans le travail de GUTH, HEIM DE BALSAC et LAMOTTE. Il a été pris au piège durant la nuit, dans une zone marécageuse située à la limite d'une rizière inondée et de la grande forêt, ce qui confirme les mœurs aquatiques de cet animal. En dépit de deux mois de piégeage intensif, en particulier dans ce secteur, c'est le seul exemplaire que nous ayons eu la chance d'obtenir.

SORICIDAE

Sylvisorex m. megalura (Jentink)

2 exemplaires adultes

		TC	Q	P	O	LT	LM	IM
1970-478 ? ♂	VIII à X-1959	62	81	14	6	18,8	8	7,5
1970-479 ♀	VIII à X-1959	60	87	13	7	—	—	7,4

Ces deux exemplaires ont été capturés par les autochtones dans les plantations du Poste 5. La femelle présentait trois paires de mamelles inguinales.

Il s'agit d'une espèce assez bien caractérisée, à la fois par sa coloration bicolore (pelage dorsal généralement brun foncé, pelage ventral blanchâtre) et par la longueur de sa queue qui excède toujours nettement celle de la tête et du corps. La sous-espèce typique, sans doute propre à l'ouest de l'Afrique, se fait remarquer par la teinte plus sombre des parties supérieures.

Pour la Guinée, en dehors de quinze autres spécimens recueillis par R. PUJOL à Sérédou, HEIM DE BALSAC cite des captures de Boola, du Cercle de N'Zérékoré, des monts Nimba et même de la zone jouxtant la frontière méridionale de la Guinée portugaise (Boké). L'espèce était encore connue du Libéria et du Ghana, en ce qui concerne l'Afrique occidentale, pour ne réapparaître ensuite qu'à partir du Cameroun méridional. Il y avait donc tout lieu de croire, en présence d'une distribution géographique aussi étrange, que des recherches futures permettraient de combler tôt ou tard les vides que l'on pouvait relever dans l'aire de répartition de ce Soricidé. C'est maintenant chose partiellement faite. En effet, HEIM DE BALSAC (1968) vient de signaler la collecte d'exemplaires en Côte-d'Ivoire et plus précisément à Lamto, dans la région de Toumodi.

Les Musaraignes appartenant au genre *Sylvisorex* passent pour des animaux caractéristiques du biotope forestier. *S. megalura* présente cependant l'originalité de pénétrer largement en savane préforestière, comme l'atteste sa capture en dehors des régions densément boisées de l'Ouest africain.

Crocidura flavescens (= *C. occidentalis*) **spurelli** Thomas

7 exemplaires adultes

		TC	Q	P	O	LT	LM	IM	Pds
1970-481 ♂	4-XII-1959	130	79	20	7	30,6	12,5	12,7	44
1970-484 —	23-X-1959	128	79	21	11	30	11,8	13	39
1970-482 ♂	10-XII-1959	121	72	21	9	31	12,1	12,9	39
1970-480 ♂	19-XI-1959	115	79	20	10	31,2	12,3	13,1	52
1970-486 —	30-X-1959	106	70	19	10	29,4	11,2	12,8	—
1970-483 ♀	— VIII à X-1959	95	64	20	8	—	—	12,2	—

Toutes ces Musaraignes proviennent de la zone cultivée. Trois nous ont été apportées par les autochtones, les quatre autres ont été prises dans des pièges à rats. La femelle présentait deux paires de mamelles inguinales.

Les divisions subspécifiques de cette grande Crocidure, jusque-là mal établies, ont été récemment étudiées par HEIM DE BALSAC et BARLOY (1966) dans une révision générale consacrée à cette espèce. Leurs conclusions relatives à la systématique des populations d'Afrique occidentale confirment l'opinion émise antérieurement (1958) par le premier de ces deux auteurs, dans un travail en collaboration avec AELLEN sur les Soricidés de basse Côte-d'Ivoire. Il ressort de cette mise au point que tous les animaux de cette espèce habitant l'ensemble du bloc forestier guinéen doivent appartenir à une seule et même forme : *C. f. spurrelli*.

Le très vaste domaine de distribution de cette espèce, dans lequel elle manifeste des tendances anthropophiles bien marquées, intéresse avant tout des régions forestières. Néanmoins, elle témoigne d'une certaine plasticité vis-à-vis de ce milieu d'élection en s'avancant assez loin en zones de savane. HEIM DE BALSAC mentionne, pour la région qui nous concerne, treize spécimens récoltés par R. PUJOL à Sérédou, ainsi que des matériaux en provenance de Boola, du Cercle de N'Zérékoré et des monts Nimba.

Crocidura poensis (Fraser)

6 exemplaires comprenant 4 adultes et 2 jeunes

		TC	Q	P	O	LT	LM	IM	Pds
1970-487	♂ ad. . — VIII à X-1959	89	64	16	7	—	—	10,7	—
1970-488	♀ » . 14-XI-1959	88	54	16	11	24,5	10,4	10,4	18
1970-490	— » . 23-X-1959	87	66	17	8	24,6	10,1	10,4	—
1970-489	♀ » . — VIII à X-1959	78	53	15	6	24,4	10	10,1	—

Ces Musaraignes, à l'exception d'une seule prise dans un piège à rats, nous ont été fournies par les autochtones. Elles proviennent toutes de la zone cultivée. Deux femelles, dont une jeune, présentaient une formule mammaire composée de trois paires de mamelles inguinales.

Cette espèce de moyenne taille, de coloration foncée à la fois dessus et dessous, semble assez largement répandue dans les régions forestières de l'Ouest africain. Toutefois, elle transgresse ces limites en pénétrant profondément en savane guinéenne, puisque sa présence est signalée dans le Fouta Djallon et même jusqu'en Gambie, vraisemblablement dans les îlots boisés qui subsistent encore. HEIM DE BALSAC fait mention de 31 spécimens rassemblés par R. PUJOL à Sérédou, ainsi que des captures de Boola, du Cercle de N'Zérékoré et des monts Nimba. Selon cet auteur, dans une publication en collaboration avec AELLEN, la population de Guinée et de Gambie diffère de celle établie à partir de la Côte-d'Ivoire et peut-être du Libéria. Elle pourrait porter l'appellation subspécifique de *schweitzeri* Peters, alors que la seconde doit appartenir à la sous-espèce *pamela* Dollman.

Crocidura theresae Heim de Balsac

21 exemplaires comprenant 19 adultes et 2 jeunes

			TC	Q	P	O	LT	LM	IM	Pds		
1970-494	♂ ad.	10-XI-1959	86	56	15	8	22,3	9,5	9,1	14	
1970-485	»	10-XI-1959	85	55	18	7	22,9	10	9,2	17	
1970-503	»	10-XI-1959	84	52	16	8	22	9,4	8,7	12	
1970-507	—	»	28-X-1959	79	54	15	7	—	9	8,5	9
1970-498 ?	»	25-XI-1959	75	46	14	6	21,4	9	8,5	8	
1970-502	»	25-XI-1959	74	53	14	8	22,8	9,5	8,9	16	
1970-499 ?	»	26-XI-1959	71	48	14	6	21,7	9,2	8,7	11	
1970-504	»	— VIII à X-1959	65	54	14	5	23	9,3	8,8	—	

Toutes ces Musaraignes ont été capturées en zone cultivée par les autochtones, en particulier lors de défrichements, à l'exception d'une seule qui a pénétré au soir dans notre maison. Trois des femelles collectées présentaient une formule mammaire composée de trois paires de mamelles inguinales.

Cette espèce, si elle vient d'être officiellement nommée par HEIM DE BALSAC (1968), fut toutefois reconnue dès 1958 par le même auteur dans son étude sur les Mammifères Insectivores des monts Nimba. Elle était alors, sous l'appellation provisoire de *Crocidura* aff. *foxi*, distinguée des autres espèces de Soricidés recueillies dans la région. Comme nous le voyons, et les 25 spécimens réunis antérieurement à Sérédou par R. PUJOL le prouvent, cette *Crocidure* semble l'élément de la famille le plus abondamment représenté ici. Des captures souvent nombreuses sont également citées par HEIM DE BALSAC du sud de la Guinée (Cereles de Beyla et de N'Zérékoré, monts Nimba) et de Côte-d'Ivoire (Dabou, Lamto). En outre, sa présence est signalée de la Sierra Leone au Ghana, mais en des lieux également proches de la lisière du bloc forestier lui-même. Etant donné, par ailleurs, une large diffusion dans les zones périphériques plus découvertes, HEIM DE BALSAC a donc été amené à penser qu'il s'agirait plutôt d'une espèce de savane, infiltrée dans le milieu forestier à la faveur de l'extension des cultures.

CHIROPTÈRES

Grâce à l'ouvrage de ROSEVEAR, « The Bats of West Africa », nous avons pu assez aisément déterminer, malgré nos connaissances très limitées sur ce groupe si particulier, les quinze spécimens de notre petite collection. Nous dénombrons au total six espèces, dont une se fait remarquer par sa forte représentation. Une comparaison de notre matériel avec celui rassemblé dans les monts Nimba, et étudié par ALLEN en 1963, montre immédiatement, comme on pouvait s'y attendre, une étroite analogie entre les populations de ces deux régions.

PTEROPIDAE

Rousettus aegyptius occidentalis Eisentraut

1 exemplaire adulte

		TC	Q	AB	O	LT	BZ	CM	Pds
1970-463 ♀ 18-XII-1959	130	20	97	22	43,7	26	16,3	130

Cette espèce à vaste distribution géographique ne semble que modérément représentée dans les collections de la plupart des musées. La forme *occidentalis* est propre aux régions qui s'étendent du Sénégal au Gabon. Cette Rousette est citée par AELLEN des monts Nimba.

NYCTERIDAE

Nycteris h. hispida (Schreber)

2 exemplaires adultes

		TC	Q	AB	O	LT	BZ	CM	Pds
1970-464 ♂ 28-XI-1959	46	44	39	20	17,5	10,5	5,5	7,5
1970-465 ♀ 20-XII-1959	45	46	41	20	17,9	10,6	5,5	—

Cette espèce, la plus communément collectée du genre, est abondante dans les zones boisées, aussi bien en forêt claire qu'en forêt hygrophile où elle atteindrait même son maximum de densité. La forme nominale se rencontre dans l'ouest et le centre de l'Afrique. Ces deux spécimens ont été obtenus de nuit dans une maison, où les représentants de cette espèce passent pour pénétrer fréquemment. Mention est faite par AELLEN de la capture de deux exemplaires dans les monts Nimba.

HIPPOSIDERIDAE

Hipposideros caffer guineensis K. Andersen

9 exemplaires adultes

		TC	Q	AB	O	LT	BZ	CM	Pds
1970-474 ? ♀ 20-XI-1959	57	31	52	17	20,6	11,6	7	—
1970-466 ♂ 21-XI-1959	55	35	53	15	18,8	9,7	5,6	10
1970-472 ♂ 3-XI-1959	53	37	55	14	19,5	10,1	6,2	—
1970-467 ♀ 29-XI-1959	52	35	52	15	19	9,9	6,2	10
1970-468 ♂ 30-XI-1959	52	32	53	15	18,9	10	6,1	10
1970-469 ♂ 3-XII-1959	48	37	54	15	18,7	10	6,1	11

Voici une espèce à la fois très largement distribuée et très souvent collectée en Afrique. Aussi figure-t-elle en nombre parmi notre matériel. AELLEN signale à son tour la capture

d'une série d'exemplaires dans les monts Nimba. Tous nos spécimens avaient pénétré de nuit dans une maison, ce qui laisse à penser qu'il s'agit d'un visiteur fréquent des habitations humaines. Rappelons que cette espèce offre la particularité de se présenter sous deux phases de coloration, l'une rousse, l'autre brune. C'est à cette dernière qu'appartiennent tous nos échantillons. La forme *guineensis* est propre au domaine forestier s'étendant du Libéria au Gabon.

Hipposideros marisae V. Aellen

1 exemplaire adulte

		TC	Q	AB	O	LT	BZ	CM
1970-476 ♂ 6-XI-1959	42	15	38	15	—	8	4,7

Cette espèce a été décrite par AELLEN en 1954, à partir d'un exemplaire en provence de Duékoué (Côte-d'Ivoire). Puis la collecte de quatre autres spécimens dans les monts Nimba est signalée en 1963 par le même auteur. Bien que de dimensions encore moindres que celles du type et des quelques autres pièces connues, notre unique échantillon, capturé de nuit dans une maison, se rapporte incontestablement à cette espèce, en particulier par sa faible taille, par sa coloration et surtout par le dessin de sa feuille nasale.

VESPERTILIONIDAE

Eptesicus t. tenuipinnis (Peters)

1 exemplaire adulte

		TC	Q	AB	O	LT	BZ	CM
1970-475 ♂ 3-XII-1959	35	27	28	8	12,1	—	3,8

Cette petite espèce aisément reconnaissable, par suite du contraste marqué entre la coloration blanche des ailes et celle brun foncé du pelage dorsal, est assez fortement attachée au milieu forestier. Sa présence en Guinée proprement dite a été signalée pour la première fois par AELLEN dans son travail sur les monts Nimba. La forme nominale serait propre aux régions de l'Ouest africain.

Notre exemplaire a été trouvé dans une case par un autochtone.

Pipistrellus nanulus Thomas

1 exemplaire adulte. Région de Balouma, à environ 25 km au nord-ouest de Macenta.

		TC	Q	AB	O	LT	BZ	CM	Pds
1970-477 ♀ 8-XI-1959	51	30	32	9	14	—	4,9	8

Les caractères différentiels de cette espèce sont si bien indiqués sur le tragus et l'antitragus de notre spécimen que sa détermination ne saurait faire de doute. Il ne semble

pas que cette Chauve-Souris, par ailleurs mal connue, ait été capturée aussi loin vers l'ouest, c'est-à-dire jusque dans le bloc forestier guinéen lui-même.

Cet exemplaire s'est assommé en pénétrant dans notre Land-Rover au cours d'une de nos tournées nocturnes.

PHOLIDOTES

MANIDAE

Manis (Phataginus) tricuspis Rafinesque

1 exemplaire adulte ou subadulte (crâne seul)

Espèce de Pangolin répandue dans tout le domaine forestier de l'ouest et du centre de l'Afrique.

CARNIVORES

VIVERRIDAE

Genetta pardina (= *G. maculata*) I. Geoffroy

3 exemplaires comprenant 2 adultes et 1 adulte ou subadulte (sans crâne)

		TC	Q	P	O	LT	BZ	CM
1959-937 ad.	21-XII-1957	500	400	80	40	90,3	48,5	32,8

Nous nous sommes rendu compte, en consultant la littérature, des incertitudes et des contradictions qui subsistent sur la nature et l'emploi des critères de reconnaissance des différentes espèces de Genettes. Le problème est particulièrement vrai en ce qui concerne les Genettes de l'Ouest africain un peu arbitrairement rangées sous les appellations spécifiques de *maculata* et de *tigrina*. Les caractères de coloration de l'une sont parfois attribués à l'autre et réciproquement. Cette dernière espèce constitue, à vrai dire, un ensemble plutôt hétérogène et donc mal défini, pour lequel l'absence de caractères distinctifs précis est en grande partie responsable d'une telle situation.

Parmi les quatre spécimens que nous avons rapportés de Sérédou, trois se font remarquer par la teinte très foncée et presque uniforme des taches du pelage, qui sont ainsi de couleur identique à la raie dorsale noire et tranchent nettement sur le fond clair de la robe. La coloration des membres antérieurs et postérieurs est également très sombre et la queue possède une longue extrémité entièrement noirâtre. De telles particularités semblent précisément caractériser l'espèce *maculata* à laquelle nous rattachons nos trois spécimens. Cette dénomination spécifique, selon le récent travail de COETZEE (1967), doit désormais être remplacée par celle prioritaire de *pardina*.

Genetta pardina est apparemment une espèce inféodée aux régions forestières de l'ouest allant de la Sierra Leone au Nigeria.

Genetta tigrina (Schreber)

1 exemplaire adulte ou subadulte (sans crâne)

Ce spécimen se différencie immédiatement des trois autres par la teinte franchement roussâtre des taches du pelage, qui met ainsi en évidence la raie dorsale noire. Des anneaux clairs sont visibles sur toute la longueur de la queue ; en revanche la coloration des membres antérieurs et postérieurs est également sombre. Nous pensons, pour des raisons de facilité avant tout, qu'il s'agit de *Genetta tigrina* et nous déterminons notre exemplaire comme tel. Car, comme nous l'avons évoqué précédemment, les auteurs ont trop tendance, sous cette appellation sans doute commode, à rassembler des Genettes fort différemment colorées.

RAHM signale la capture d'exemplaires des deux espèces dans la région d'Adiopodoumé. Le spécimen à taches noires appartient selon lui à l'espèce *tigrina*. Malheureusement, il ne donne pas la description de ce qu'il considère comme « *Genetta pardina maculata* ». Ajoutons que dans la collection du Muséum de Paris figurent trois peaux collectées par RODE dans les environs de Kindia (République de Guinée) et qui présentent une coloration de type *tigrina* : les taches sont entièrement roussâtres chez l'une, au contraire bordées de noir chez les deux autres. Comme on ignore tout de la marge de variation de la teinte de la robe et que les crânes sont trop souvent absents de la collection, il n'est pas dans nos possibilités pour l'instant d'élucider ce problème.

Genetta tigrina est représentée par une foule de races géographiques dans son vaste domaine de distribution qui englobe avant tout des régions de savane boisée. Néanmoins, elle pénètre plus ou moins profondément en région forestière. C'est le cas, par exemple, d'animaux signalés du Ghana, du Nigeria et du Gabon sous l'appellation subspécifique de *fieldiana*.

Nandinia b. binotata (Reinwardt)

1 exemplaire adulte

		TC	Q	P	O	LT	BZ	CM	Pds
1959-939 ♀ 4-II-1958	450	515	73	35	92,2	49,4	33,6	2 000

Viverridé typiquement forestier. La sous-espèce nominale est commune aux blocs forestiers guinéen et congolais.

Atilax paludinosus pluto (Temminck)

1 exemplaire adulte

		TC	Q	P	O	LT	BZ	CM	Pds
1961-415 ♂ 26-I-1958	465	320	90	30	—	61,3	36,1	3 150

La coloration de ce spécimen est entièrement brun foncé. Seuls les jeunes ou les immatures présenteraient un pelage tiqueté. Cette sous-espèce serait propre au bloc forestier guinéen.

HYRACOÏDES

PROCAVIIDAE

Procavia capensis (Pallas)

1 exemplaire adulte

		TC	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-443 ♀ II-1958	550	74	35	100,4	57,2	41,4	3 460

La présence de Damans de rochers (genre *Procavia*) dans la région de Sérédou est plutôt étonnante, si l'on songe que nous sommes en zone forestière. On serait plus en droit d'attendre qu'un tel milieu soit occupé par des Damans d'arbres (genre *Dendrohyrax*) qui sont, comme on sait, des Damans forestiers par excellence. Or, selon nos observations et les renseignements recueillis, leur existence ici n'a pas encore été décelée. RAHM (1961) a eu la même surprise de découvrir des Damans de rochers en pleine forêt de Côte-d'Ivoire, dans la région de Duékoué, par ailleurs établis dans des habitats plus classiques de savane boisée, comme par exemple à Séguéla et à Mankono. Les Damans du genre *Procavia* sont également représentés dans les monts Nimba (LAMOTTE, 1942), de même que dans le Cercle de Guékédou (Guinée) suivant les informations qui nous ont été communiquées. Enfin, le matériel du British Muscum, à Londres, comprend deux spécimens collectés dans le domaine forestier de la Sierra Leone (Samaia et Makeni). L'examen d'une carte de végétation de l'Ouest africain et le pointage de ces localités, que nous avons volontairement énumérées, montrent cependant, malgré l'impression qui prévaut sur le terrain, que tous ces gîtes à *Procavia* sont plus ou moins situés à la périphérie du bloc forestier proprement dit. Ils représentent en quelque sorte, dans cette partie de l'Afrique, les points de pénétration les plus avancés de ces animaux en direction de la grande forêt. C'est ainsi que les Damans de rochers sont complètement absents du territoire libérien, de même que de la plus grande partie des zones forestières de la Sierra Leone et de la Côte-d'Ivoire.

La division par HAHN (1934) du genre *Procavia* en quatre espèces, telle qu'elle est encore acceptée par la plupart des auteurs, ne nous paraît nullement justifiée. Nous préférons, à la suite de l'opinion émise par ELLERMAN et MORRISON-SCOTT (1951), mais par souci d'objectivité avant tout, considérer le genre comme monospécifique. C'est pourquoi, nous accordons la dénomination spécifique de *capensis* à notre Daman de Guinée. Il s'avère en revanche que ces animaux présentent un assez grand nombre de races géographiques dans leur vaste domaine de distribution. Les *Procavia* des régions boisées d'Afrique occidentale, c'est-à-dire ceux rangés jusqu'à présent sous les appellations subsppécifiques de *kerstingi*, *goslingi* et *oweni*, possèdent des caractères communs qui les différencient dans une certaine mesure, en dépit d'une marge de variation peut-être en partie individuelle, des *Procavia* établis dans les régions septentrionales découvertes : coloration générale plus sombre et plus intensément ocrée, grande taille. Notre exemplaire de Sérédou se singularise par la teinte uniformément brun-noir de tout le pelage, à tel point qu'on pourrait penser, comme

cela se produit parfois chez ces animaux, qu'il s'agit d'un individu mélanique. Or, nous avons reçu postérieurement, en 1966, un autre spécimen de la même localité et semblable à tous égards au précédent.



FIG. 2. — Monts Ziama. Escarpement rocheux en forêt primaire, abritant dans ses fissures une colonie de *Procapia*.

Les Damans installés dans la région de Sérédou élisent domicile dans des rochers et vivent en communauté, comme tous les *Procapia*. On les rencontre dans les escarpements fissurés des collines qui entourent la Station, ainsi que des îlots rocheux situés en pleine forêt primaire. C'est à l'un de ces derniers, émergeant d'une vaste clairière forestière, que nous nous sommes rendu pour examiner de plus près l'emplacement d'une colonie. Les feuilles d'un arbuste de lisière du genre *Hibiscus* (*H. sterculiifolius* ou *quinquelobus*), manifestement très broutées sur place, figureraient parmi la nourriture favorite de ces animaux, selon les autochtones qui nous accompagnaient.

L'exemplaire dont il est question ici a été, assez curieusement, trouvé seul dans les plantations de Sérédou et envoyé vivant à la Ménagerie du Muséum de Paris, en février 1958, par R. PUJOL. Il s'agissait d'une femelle. Cette dernière a cohabité durant l'année 1960, et très exactement jusqu'au 19 août, avec des *Procapia* en provenance du Tibesti. Elle est morte le 7 mars 1961 en mettant au monde deux jeunes, qui ont été également trouvés

sans vie. Ces faits datés nous ont permis d'établir une durée de gestation minimale de 196 jours, et de réfuter ou de valider par la même occasion les chiffres avancés par certains auteurs (ROCHE, 1962).

ARTIODACTYLES

BOVIDAE

Cephalopus (Cephalopus) d. dorsalis Gray

2 exemplaires comprenant 1 adulte et peut-être 1 subadulte (sans crâne)

	TC	Q	O	HG	LT	BZ	M
1970-457 ♀ ad. 8-XII-1959	850	170	70	480	182	85,4	54,8

Cette femelle portait un embryon.

La sous-espèce typique du Céphalophe à bande dorsale noire est propre au bloc forestier guinéen. Les deux peaux que nous avons rapportées, d'origine géographique commune, diffèrent sensiblement l'une de l'autre par leur coloration. La robe de la femelle adulte est d'un roux châtain brillant, avec la raie dorsale noire bien délimitée et la face externe des membres foncée, ce qui correspond parfaitement à la coloration classique de cet animal. Le second spécimen, représenté par une peau achetée sans indication d'âge (crâne absent), ni de sexe, est de coloration générale plus brunâtre. En outre, la teinte foncée de la face externe des membres antérieurs se prolonge jusqu'à la raie dorsale noire qui est elle-même très diffuse à la hauteur des épaules. Une telle variation est signalée par SCLATER et THOMAS (The book of Antelopes, vol. 1 : 156) et nous l'avons aussi observée sur des peaux du British Museum, à Londres, en provenance du Ghana. Nous pensons qu'elle est en corrélation directe avec l'âge, la coloration plus brunâtre et la bande cruciale disparaissant sans doute chez les animaux complètement adultes.

Cephalopus (Cephalopus) niger Gray

1 exemplaire subadulte (crâne seul)

	LT	BZ	M
1970-459 ♂..... 21-X-1959	188,5	80,1	55

Le Céphalophe noir est un hôte des régions forestières allant du Libéria à l'embouchure du fleuve Niger. Il ne présente aucune variation justifiant une division subsécifique.

Cephalopus (Phylantomba) maxwelli (Hamilton-Smith)

1 exemplaire adulte ou subadulte (sans crâne)

La distribution géographique du Céphalophe de Maxwell intéresse à la fois, comme pour l'espèce précédente, le bloc forestier guinéen et les zones densément boisées situées sur la rive droite du Niger, mais s'étend plus loin vers le nord. Selon DEKEYSER, les trois sous-espèces décrites par HINTON de la Sierra Leone et du Libéria, à savoir *danei*, *lowei* et *liberiensis*, sont de validité douteuse.

Neotragus pygmaeus (Linné)

1 exemplaire adulte ou subadulte (sans crâne)

Cette Antilope pygmée, strictement forestière, ne comporte pas de formes distinctes. Son aire de répartition paraît limitée, jusqu'à plus ample informé, au bloc forestier guinéen.

TRAGULIDAE

Hyemoschus a. aquaticus (Ogilby)

2 exemplaires comprenant 1 adulte et 1 adulte ou subadulte (sans crâne)

	TC	Q	P	O	HG	LT	BZ	M	Pds
1961-471 ♀ ad. 28-I-1958	750	130	177	70	320	149,7	64,4	52,2	15 000

Cette femelle portait un embryon et présentait deux paires de mamelles.

Le Chevrotain aquatique passe pour un hôte des forêts marécageuses. Le domaine d'habitat de la sous-espèce typique comprend à la fois la totalité du bloc forestier guinéen et les régions forestières du bas Niger, jusqu'à la Cross River semble-t-il.

*
* *

Comme pour les Singes, et pour la même raison, tous ces petits Ongulés sont fortement pourchassés par les populations établies ici. Néanmoins, les moyens de capture diffèrent généralement et laissent espérer que la destruction n'est pas trop massive. En effet, puisqu'il s'agit d'animaux essentiellement nocturnes, la chasse est surtout pratiquée à l'aide de pièges de toutes sortes, fonctionnant isolément ou en collectivité. Une telle méthode, bien que demandant de temps à autre d'excellents résultats, évite sans doute les hécatombes imputables à l'emploi exagéré des armes à feu. Aussi, vu l'étendue et l'homogénéité de la forêt dans cette région, et la localisation des zones de piégeage, il est permis de penser que le cheptel de ces petits animaux, tout au moins à distance des lieux habités, est encore très satisfaisant.

RONGEURS

Comme nous l'avons déjà signalé, nous nous sommes plus particulièrement consacré sur le terrain à la collecte systématique des Rongeurs, en nous efforçant également d'obtenir le maximum d'information à leur sujet. Un piégeage intensif et suivi durant nos trois mois de séjour, avec l'aide de quelques autochtones, nous a permis de capturer un grand nombre de spécimens dont certains ont été gardés provisoirement en captivité pour être à la fois observés et photographiés. Ils sont à l'origine d'un article illustré paru dans la revue *Science et Nature* (ROCHE, 1962). Les récoltes antérieures de R. PUJOL et de E. DE GAYE complètent

fort heureusement notre collection, qui donne ainsi un aperçu assez complet des espèces représentées dans cette région. Il va sans dire que c'est en zone cultivée que nous nous sommes procuré la plus grande partie de ces animaux, où certains abondent tant ils y trouvent des conditions avantageuses de pourvoir à leur alimentation. Parmi eux figurent des espèces bien connues pour leur anthropophilie ou largement répandues dans les zones plus découvertes du nord. Enfin, des recherches entreprises dans la grande forêt environnante nous ont permis de constater que d'autres espèces sont attachées au milieu sylvoicole, partiellement ou d'une manière presque exclusive.

Cultures et plantations sont parfois malmenées par certains de ces Rongeurs, dont il est souvent difficile de préciser la part exacte de responsabilité. Ainsi, dans les rizières, si le rôle véritablement malfaisant des *Aulacodes* est incontestable, celui d'une espèce de Muridés (*Oenomys hypoxanthus*) reste encore à définir. De même, Écureuils (en particulier *Heliosciurus gambianus*), Loirs (*Graphiurus*) et *Hylomyscus* sont accusés, mais à partir d'observations trop fragmentaires, d'être les auteurs respectifs des dégâts constatés sur les régimes de Palmier à huile, sur les folioles de Colatier et les cabosses de Cacaoyer. Dans cette région où la viande de boucherie est rare, et par suite de la méfiance grandissante des Mammifères sauvages trop chassés, la plupart de ces Rongeurs sont recherchés et consommés par la population. Ils constituent ainsi une source alimentaire non négligeable, qui compense quelque peu les méfaits dont ils sont parfois responsables dans l'économie humaine.

THRYONOMYIDAE

Thryonomys swinderianus (Temminck)

1 jeune exemplaire (crâne seul)

Il est admis que deux formes sont représentées en Afrique occidentale, l'une dans les savanes s'étendant de la Gambie au Nigeria (sous-espèce typique), l'autre dans les zones forestières allant du Ghana au Congo (*T. s. raptorum* Thomas). Cette dernière se ferait remarquer par des « gouttières » intertemporales moins accusées. Un tel caractère de différenciation, pour autant qu'il soit valable, est sans doute d'une utilisation délicate puisque ALLEN et RAHM se contredisent formellement sur la dénomination subspécifique de spécimens en provenance de la même localité (Yapo, basse Côte-d'Ivoire). Selon le premier de ces deux auteurs, après une étude comparative approfondie, c'est la sous-espèce typique qui serait présente dans cette région. ROSEVEAR lui-même, dans son récent travail sur les Rongeurs de l'Ouest africain, émet un sérieux doute sur la valeur de cette division subspécifique.

L'*Aulacode*, improprement nommé « Agouti » par les Européens d'Afrique, semble affectionner les lieux marécageux. Il est redouté à juste titre par les Africains, par suite de ses incursions nocturnes dévastatrices dans les rizières. Il bouleverse tout sur son passage, en laissant des pistes très nettes, et coupe les tiges à dix centimètres environ du sol pour s'en repaître. Pièges et palissades sont les seuls moyens de défense à la disposition des autochtones.

SCIURIDAE

Protoxerus stangeri temmincki (Anderson)

3 exemplaires comprenant 2 adultes et 1 jeune

		TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-517	♀ ad. 25-XI-1959	305	394	70	23	71,8	—	11,4	700
1959-718	♀ » 24-XII-1957	300	315	65	23	67,7	40,3	10,6	—

Les deux femelles présentaient une formule mammaire composée de quatre paires de mamelles (1 paire axillaire, 2 paires abdominales, 1 paire inguinale).

L'Écureuil de Stanger est une espèce strictement propre à la grande forêt. Comme le suggère DEKEYSER (AMTMANN, puis ROSEVEAR viennent de lui donner raison), nous ne pouvons que rattacher nos spécimens, ainsi que ceux signalés du Libéria et de Côte-d'Ivoire, à la sous-espèce *temmincki* décrite du Ghana.

Heliosciurus gambianus punctatus (Temminck)

11 exemplaires comprenant 10 adultes et 1 jeune

		TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-520	♂ ad. 22-XI-1959	182	230	46	13	43,4	25	7,8	163
1970-519	♂ » 27-X-1959	180	270	46	16	—	—	7,8	140
1970-521	♂ » 25-XI-1959	165	275	46	13	42,2	23,5	7,5	120
1970-523	♀ » 27-XI-1959	165	240	42	11	42,8	24,6	7,9	100
1970-522	♀ » 23-XII-1959	155	250	44	8	41,4	23,4	7,4	119
1970-524	♀ » 21-X-1959	153	255	42	11	42,7	23,6	7,5	—

Les trois femelles présentaient une formule mammaire composée de trois paires de mamelles (1 paire axillaire, 2 paires abdomino-inguinales).

Une situation systématique des plus incohérentes régnait jusque-là au sein de cette espèce, par suite de la réunion, sous la même appellation de *gambianus*, d'animaux sans parenté spécifique. En effet, des différences de mensurations incontestables et de nombreux cas de cohabitation permettent de penser que la plupart de ces Écureuils dits « aux bras rouges » appartiennent à une espèce distincte (*rufobrachium*). C'est à ROSEVEAR (1963) que revient le mérite d'une telle séparation conforme à la réalité et que nous-même, lors de notre retour de Guinée, commençons déjà à juger nécessaire.

En dépit de cette scission, le nombre de formes rangées par ROSEVEAR dans l'espèce *gambianus* reste encore très élevé. En ce qui concerne l'Afrique occidentale, on en signale trois en région de savane, décrites respectivement de Gambie, du Sénégal et de moyenne Côte-d'Ivoire : *H. g. gambianus* (Ogilby), *H. g. senescens* Thomas et *H. g. savannius* Thomas. Les deux premières sont très semblables entre elles par leur coloration claire et mériteraient peut-être, ainsi que le pense ROSEVEAR (1969), d'être mises en synonymie ; la troisième est plus intensément pigmentée. Une quatrième forme, *H. g. punctatus* (Temminck), de coloration également plus foncée sur les faces dorsale et ventrale, se rencontre du sud de

la Guinée au Ghana, c'est-à-dire dans le bloc forestier guinéen lui-même. Il s'agit donc d'une forme forestière ou tout au moins préforestière.

Nos spécimens en provenance de Sérédou appartiennent justement à cette sous-espèce. Comparés à une série d'exemplaires rapportée de Gagnoa (Côte-d'Ivoire) par nos collègues P. PFEFFER et R. CHAUVANCY, dans laquelle il existe d'ailleurs une certaine marge de variation, la coloration de leur pelage dorsal et de leur queue est dans l'ensemble plus roussâtre, caractère qui semble précisément différencier *punctatus* de *savannius*. Nous les avons tous collectés en forêt, le plus souvent à proximité des plantations où ils n'hésitent pas à pénétrer. Comme nous avons pu le constater en captivité, il s'agit d'un Écureuil extrêmement agile et rapide, très friand de noix de palme.

Heliosciurus rufobrachium maculatus (Temminck)

5 exemplaires adultes

		TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-525	♂ 22-XI-1959	256	305	60	15	55,9	32,5	10,7	388
1970-529	♀ 11-XII-1959	235	305	60	12	55,3	31,4	10,4	340
1970-527	♀ 2-XII-1959	220	305	60	14	54,8	29,8	10,4	—
1970-528	♀ 14-XII-1959	210	285	56	9	54,3	30,7	10,2	—
1970-526	♀ 6-XII-1959	198	310	60	10	54,7	32	10,7	—

L'une des femelles présentait trois paires de mamelles (1 paire axillaire, 2 paires abdomino-inguinales).

Comme nous l'avons mentionné, les diverses formes désormais rattachées à cette espèce étaient considérées par les récents auteurs, jusqu'à la révision de ROSEVEAR (1963), comme de simples variations géographiques d'*Heliosciurus gambianus* (cf. ELLERMAN, 1940). Déjà, à la suite de nos captures de Sérédou en 1959, nous avions eu l'attention attirée par l'absurdité d'une telle conception. Car, outre leur coloration et leur taille totalement différentes, ces deux Écureuils cohabitaient dans le sud de la Guinée, ce qui s'accordait mal avec la classification acceptée. En se fondant principalement sur des moyennes de mensurations, ROSEVEAR vient de faire la part des sous-espèces qui revient à chacun de ces *Heliosciurus*. De plus, mention est faite de leur coexistence sur quatre autres territoires, à savoir en Guinée portugaise, en Sierra Leone, en Côte-d'Ivoire et au Ghana.

H. rufobrachium est un Écureuil de taille généralement beaucoup plus grande que le précédent. Nos exemplaires ont les parties inférieures teintées de roux, en particulier la face interne des membres antérieurs et postérieurs, ce qui n'est nullement le cas chez les spécimens d'*H. gambianus* de même provenance. Ils correspondent parfaitement, par leur coloration et leurs dimensions, à une série d'échantillons collectée à Gagnoa (Côte-d'Ivoire) par P. PFEFFER et R. CHAUVANCY. Leur détermination subspécifique posait quelques problèmes, car pas moins de cinq sous-espèces sont signalées d'Afrique occidentale, sans que nous sachions le plus souvent, faute de matériel, quel crédit accorder à chacune d'entre elles. Selon ROSEVEAR, les Écureuils aux bras rouges présents du Ghana au Libéria appartiendraient à la sous-espèce *maculatus*, qui est d'ailleurs la plus anciennement décrite des cinq. Celle-ci serait remplacée par *H. r. isabellinus* (Gray) du Togo à l'est du Nigeria, *H. r. hardyi* Thomas en moyenne Côte-d'Ivoire, *H. r. leonensis* Thomas en Sierra Leone

et *H. r. caurinus* Thomas en Guinée portugaise, ces deux dernières formes présentant toutefois beaucoup de parenté entre elles et par ailleurs une étonnante variation individuelle. Nous possédons, dans la collection du Muséum de Paris, quelques exemplaires en provenance du Togo et de Guinée portugaise qui se différencient de nos spécimens de Sérédou par la moindre intensité de leur pigmentation, à la fois dessus et dessous, en particulier de la zone rougeâtre des membres. Cette constatation confirme la ressemblance notée par ROSEVEAR entre *isabellinus* et *caurinus*.

H. rufobrachium est un Écureuil typique des régions forestières. Sa présence en pays de savane est sans doute liée à la persistance d'îlots encore bien boisés. Nos spécimens ont été capturés en forêt proprement dite, parfois à la limite de la zone cultivée, dans la strate plutôt basse de la végétation.

Funisciurus pyrrhopus leucostigma (Temminck)

(= *F. l. leucostigma*)

1 exemplaire adulte

		LT	BZ	M
1959-717 ♀.....	19-II-1958	51,4	28,3	8,8

Cet unique spécimen a été collecté par R. PUJOL en 1958. En dépit d'une prospection attentive durant nos trois mois de séjour en 1959, nous n'avons jamais eu l'occasion de capturer ou d'observer cette espèce, ce qui laisse à penser qu'elle n'abonde pas dans la région.

Il s'agit d'un Écureuil encore caractéristique de la grande forêt africaine. Néanmoins, en Afrique occidentale, il se rencontrerait jusque dans les havres de verdure qui se maintiennent dans les régions septentrionales plus découvertes. C'est ainsi que le Muséum de Paris possède quatre exemplaires en provenance du Fouta Djalon, qui semblent réferables à tous égards, malgré leur mauvaise préparation et leur ancienneté, à cette espèce. Tout au plus peut-on y noter une légère atténuation de la coloration rousse des flancs et des membres, de même qu'une moindre indication de la bande latérale claire. Ce matériel nous conduit à rappeler le problème de *Funisciurus mandigo*, décrit par THOMAS en 1903 de Gambie, et précisément remarquable par ces deux derniers caractères, mais poussés à l'extrême. Tandis qu'AMTMANN considère *mandigo* comme une forme de *pyrrhopus*, ROSEVEAR l'incorpore au contraire dans une espèce apparemment peu différenciée et encore mal définie : *Funisciurus anerythrus* (Thomas).

La mise en synonymie récente par ROSEVEAR (1964) des espèces *leucostigma* et *pyrrhopus* est certainement conforme à la réalité. Il est même possible qu'une seule sous-espèce, *F. p. leucostigma*, habite la totalité du bloc forestier guinéen proprement dit. En effet, on peut avoir quelque doute (cf. DEKEYSER, AMTMANN et ROSEVEAR) sur la validité de la prétendue forme *F. p. niveatus* Thomas décrite de Béoumi, en Côte-d'Ivoire. En tout cas, notre exemplaire est absolument identique à une importante série de spécimens rapportée des environs de Gagnoa (Côte-d'Ivoire) par P. PFEFFER et R. CHAUVANCY. Pareil scepticisme s'applique également à l'égard de la forme *F. p. leonis* Thomas signalée de la Sierra Leone (cf. AMTMANN).

Aethosciurus poensis (A. Smith)

8 exemplaires comprenant 7 adultes et 1 jeune

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1959-729	♂ ad.	16-II-1958	170	168	37	14	41,1	23,2	7,2	—
1970-531	♀ »	18-XII-1959	155	210	36	10	39,5	22,5	7,1	126
1961-514	♀ »	— IX-1958	150	210	38	12	40,7	22,3	7,1	—
1970-530	♀ »	18-XII-1959	145	205	37	10	39,8	22,6	7,4	—

L'une des femelles présentait trois paires de mamelles (1 paire axillaire, 2 paires abdomino-inguinales).

AMTMANN, dans un travail préliminaire consacré à la classification des Sciuridés, vient d'incorporer cette espèce dans le genre *Paraxerus*. Rappelons que cet Écureuil, qui fournit un bon exemple des changements successifs apportés par les systématiciens, a été primitivement séparé sous l'appellation générique d'*Aethosciurus*. ELLERMAN (1940), tout en lui conservant une place particulière en tant que sous-genre, le considère alors comme une espèce d'*Heliosciurus* : *Heliosciurus (Aethosciurus) poensis*. Pour notre part, peu convaincu pour l'instant du bien-fondé de l'un ou l'autre de ces rattachements, nous préférons, à l'instar de ROSEVEAR (1969), conserver le nom générique d'origine attribué à cet Écureuil.

À une telle position systématique plutôt controversée s'oppose, par contre, une simplification extrême des différentes sous-espèces jusque-là plus ou moins acceptées. Selon ROSEVEAR (1963), qui s'est spécialement penché sur ce problème, aucune ne saurait être reconnue.

A. poensis est un Écureuil intimement lié à la grande forêt et commun aux blocs forestiers guinéen et congolais.

Xerus (Euxerus) erythropus maestus (Thomas)

5 exemplaires comprenant 2 adultes, 1 subadulte et 2 jeunes

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1959-909	♀ ad.	26-III-1958	290	215	68	19	—	—	—	—
1959-724	♀ »	15-I-1958	270	175	67	20	—	—	12,9	674
1970-533	♂ subad. ..	21-X-1959	220	270	67	10	64,1	33,8	13	—

Cet Écureuil terrestre, improprement nommé « Rat palmiste » par les Européens d'Afrique, puisqu'il s'agit à la fois d'un Écureuil vrai et d'un animal qui ne semble grimper aux arbres que tout à fait exceptionnellement, est un hôte classique des savanes de l'Ouest africain. Sa présence en région forestière, d'ailleurs limitée aux zones habitées et déforestées, est sans aucun doute liée à l'extension des cultures. Il ne fréquente pas la forêt dense. C'est un Écureuil de nature relativement calme et familière en captivité, grand amateur de noix de palme.

On accepte généralement la succession de trois formes en Afrique occidentale, caractérisées par l'intensité différente de la coloration du pelage dorsal qui fonce du nord au sud, suivant les zones de végétation : *X. e. chadensis* Thomas en zone sahélienne, *X. e. erythropus* (E. Geoffroy) en zone soudanienne, *X. e. maestus* (Thomas) en zone préforestière et même forestière. Après examen des collections du Muséum de Paris, il est incoutestable

que la forme la plus septentrionale (*X. e. chadensis*), représentée par des spécimens en provenance de Fort Lamy, de Maradi, de Tombouctou et de Richard Toll, se singularise par la teinte remarquablement claire des parties supérieures. Ces dernières passent franchement au roussâtre chez des exemplaires collectés dans la région de Dakar et dans le Fouta Djalon. Enfin, les animaux rapportés de Sérédou manifestent le plus souvent une tendance à la mélanisation de toute la face dorsale du pelage, pigmentation qui distingue précisément la forme la plus forestière décrite de la Sierra Leone (*X. e. maestus*). Toutefois, l'existence de colorations intermédiaires entre celles typiques de ces deux dernières formes, sans compter une certaine marge de variation individuelle, contraste grandement avec la nette différenciation de la forme claire des régions découvertes du nord. Cette situation a conduit AMTMANN, dans son travail de révision sur la famille des Sciuridés, à rejeter la validité de la forme *maestus* (= *erythropus*). Ce point de vue, bien qu'acceptable si l'on envisage le problème dans son ensemble, ne reflète pourtant pas très exactement la réalité.

Signalons pour terminer que ROSEVEAR (1969), contrairement à ce qui était le plus souvent admis, considère que les zones sahélienne et soudanienne sont respectivement les domaines d'habitat des formes *erythropus* (= *chadensis*) et *leucoumbrinus*.

ANOMALURIDAE

Anomalurus d. derbianus (Gray)

(= *A. fraseri derbianus*)

2 exemplaires adultes

		LT	BZ	M
1970-515 ♂	6-IX-1959	58	36,8	13
1959-716 —.....	21-XII-1958	57,4	38,2	11,4

Une telle incohérence régnait à l'intérieur de cette espèce qu'il nous semblait impossible dans le cas présent, faute de pièces comparatives, d'accorder une dénomination subs spécifique valable à nos deux spécimens. En effet, si l'on consulte l'ouvrage classique d'ELLERMAN (1940), on trouve rangés dans la même sous-espèce, la nominale en l'occurrence (*fraseri*), des exemplaires en provenance de la Sierra Leone, de Fernando Po, du Gabon et du Congo, par suite de la mise en synonymie des formes *derbianus*, *fraseri*, *beldeni* et *chrysophaenus*. Or cet auteur accepte en même temps l'existence, et donc la cohabitation, d'autres sous-espèces dans les mêmes régions ou dans leur voisinage, outre celles déjà propres aux territoires intermédiaires (Ghana, Nigeria, Cameroun). A vrai dire, en présence d'une situation aussi confuse, une véritable révision d'ensemble s'imposait. Car, ainsi que le fait très justement remarquer DEKEYSER, il paraît difficilement admissible, entre autres, que les animaux de la Sierra Leone soient subséparément assimilables à ceux de Fernando Po, si l'on reconnaît conjointement la validité d'une forme particulière au Ghana (*A. f. imperator* Dollman).

Nous nous sommes donc reporté à la description originale de cette dernière, et force nous a été d'admettre qu'elle ne saurait en aucun cas s'appliquer à nos échantillons. En effet, nos deux exemplaires, contrairement à ceux du Ghana et de Fernando Po, ont le

pelage dorsal entièrement d'un gris plus ou moins argenté, sans la moindre addition de teinte roussâtre si fréquente chez cette espèce. Par contre, grande a été notre surprise de constater que la pigmentation d'*A. derbianus* (Gray), telle qu'on peut l'imaginer d'après la diagnose originale, pourrait correspondre à celle de nos spécimens. Ainsi serait régularisée une situation biogéographique pour le moins étonnante dans le travail d'ELLERMAN. La parution de l'ouvrage de ROSEVEAR vient de confirmer le bien-fondé de notre hypothèse, en l'absence d'un matériel comparatif approprié à notre disposition. Nous souscrivons entièrement au point de vue de cet auteur en reconnaissant la validité d'une forme particulière, parfaitement différenciée, pour les animaux habitant l'extrémité occidentale du bloc forestier guinéen : *A. d. derbianus*. De plus, comme le souligne ce dernier, l'appellation spécifique de *derbianus* doit désormais remplacer celle de *fraseri* admise jusque-là, en application des règles de nomenclature (cf. ELLERMAN, MORRISON-SCOTT et HAYMAN, 1953).

Anomalurops beecrofti argenteus (Schwann)

1 exemplaire adulte

		LT	BZ	M
1970-516 ♀	12-VIII-1959	55,8	33,2	11,2

Quand on examine le cas de cette espèce, il est assez curieux d'y retrouver une situation intérieure tout aussi troublante et comparable à celle que nous évoquions précédemment.

Selon ELLERMAN (1940), qui considère *Anomalurus laniger* Temminck et *Anomalurus fulgens* Gray comme synonymes d'*Anomalurops b. beecrofti*, des animaux de régions aussi éloignées que le Ghana et le Gabon appartiendraient à la sous-espèce nominale, elle-même décrite de Fernando Po. Mais surtout, mention est faite sur les territoires situés dans l'intervalle, puisque la distribution est continue, de deux autres sous-espèces : *A. b. argenteus* (Schwann) au Nigeria, *A. b. citrinus* (Thomas) dans le sud du Cameroun. On conviendra, en présence d'une telle aberration systématique et biogéographique, que nous ayons quelque doute sur la valeur de cette classification. La mise au point de ROSEVEAR vient heureusement de clarifier cette situation confuse et de nous permettre en conséquence d'attribuer une détermination subsppécifique valable à notre spécimen. En dehors de la sous-espèce typique, propre à Fernando Po, tous les animaux occupant l'immense domaine forestier qui s'étend de la Sierra Leone au Cameroun appartiennent à la sous-espèce *argenteus*.

Ajoutons que DEKEYSER et VILLIERS ont décrit en 1951 une forme particulière (*A. b. hervoi*) des îlots forestiers de Casamance, où l'espèce se trouve sans doute à sa limite septentrionale de distribution. A cet égard, nous tenons à préciser qu'un exemplaire (sans crâne) d'*Anomalurus* de Beecroft figurant dans les collections du Muséum de Paris, en provenance d'une région intermédiaire (Timbo, dans le Fouta Djallon), est tout à fait semblable par sa coloration et apparemment par sa taille à notre échantillon de Sérédou. Pareille remarque peut s'appliquer à deux autres spécimens originaires du Rio Caeine (Guinée portugaise), que nous avons eu l'occasion d'examiner au Musée de Gênes.

GLIRIDAE

Graphiurus (Claviglis) spurrelli Dollman

25 exemplaires de tous les âges

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M
1970-540	♂ ad.	22-XI-1959	101	65+	48	13	25,8	14,7	3,1
1959-734	♀ »	27-XII-1957	90	100	16	12	25,8	—	3
1970-541	♀ »	— X-1959	88	94	16	10	25,9	14,6	2,9
1970-534	♂ »	— X-1959	83	92	17	9	25,1	14,1	2,9
1959-732	— »	— II-1958	80	95	17	11	25	14,6	2,9
1970-537	♂ subad.	— X-1959	74	60+	15	10	25	12,6	2,5

L'une des femelles présentait quatre paires de mamelles (2 paires pectoro-axillaires, 2 paires abdomino-inguinales).

Ce petit Loir, si l'on en juge par les récoltes de R. PUJOL et de E. DE GAYE (14 spécimens) et le matériel que nous avons rassemblé en 1959 (11 spécimens), est abondant dans la région de Sérédou. Il passe même pour le plus commun Gliridé dans toutes les régions forestières d'Afrique occidentale, de la Guinée portugaise jusqu'à la Cross River, qui semblent correspondre à son véritable domaine de distribution. En ce qui concerne la République de Guinée, il est plus précisément connu de Sérédou, de Boola, de Gouéké et des monts Nimba. Il élit généralement domicile dans des cavités arboricoles, mais n'hésite pas à s'installer le cas échéant dans les habitations.

Certains auteurs (HEIM DE BALSAC et LAMOTTE, EISENTRAUT, AELLEN, ROSEVEAR) l'ont rattaché à l'espèce *G. murinus* (Desmarest), tandis que PETER (1967) considère cette dernière comme propre à l'Afrique du Sud.

Graphiurus (Claviglis) h. hueti Rochebrune

1 exemplaire subadulte

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M
1970-545	♀.....	1-XII-1959	108	65+	27	18	33	18,7	4,8

Cette espèce, aisément reconnaissable par sa plus grande taille, est généralement considérée, à juste titre, comme hautement représentative du milieu forestier. Or, il est curieux de constater qu'elle est primitivement connue d'une région qui ne saurait être qualifiée de verdoyante, puisque le type, décrit par ROCHEBRUNE, proviendrait des environs de Saint-Louis, au Sénégal. Une telle contradiction a tout naturellement conduit DEKEYSER et AELLEN, d'autant plus qu'il existe des précédents, à émettre quelque réserve sur l'origine exacte du spécimen type, qui pourrait être plus méridionale que ne l'a cru son descripteur.

Par suite de la mise en synonymie de *G. nagtglasi* Jentink par AELLEN, d'ailleurs parfaitement justifiée, le bloc forestier guinéen serait le domaine d'habitat de la sous-espèce nominale dont la présence est assurée au Libéria, dans l'extrême sud de la Répu-

blique de Guinée (Sérédou, monts Nimba), en Côte-d'Ivoire (Bingerville, Adiopodoumé, Lanto, et deux exemplaires de Danané figurant dans les collections du Muséum de Paris) et au Ghana. Une autre sous-espèce, *G. h. argenteus* (G. M. Allen), caractérisée par des dimensions moyennes plus grandes, bien que de coloration apparemment semblable, la remplacerait dans les forêts de l'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, République Centrafricaine). Incontestablement, tout au moins en nous basant sur le matériel à notre disposition, les spécimens en provenance de Bingerville ou de Danané, pourtant adultes, comparés à d'autres du sud de la République Centrafricaine, présentent une assez nette différence de taille visible à la fois sur la peau et le crâne. C'est ce qui ressort également des mesures publiées par AELLEN et PETTER. Toutefois, le Muséum de Paris possède un exemplaire collecté dans les monts Nimba par la mission LAMOTTE, et qui est un géant parmi les représentants de cette espèce dont nous disposons. Mais surtout, l'acquisition récente (1965) par notre établissement de trois spécimens capturés par M^{lle} DUC en forêt togolaise (Palimé) vient jeter un sérieux doute sur la valeur d'une telle séparation subsécifique, tant ces trois échantillons d'une localité quelque peu intermédiaire, apparemment adultes, sont à la fois référables par leurs dimensions à l'une ou l'autre des deux sous-espèces. On conviendra, en consultant le tableau ci-dessous, qu'il existe une ample marge de variation, probablement imputable à l'âge plus ou moins avancé, dans la taille d'animaux adultes d'origine géographique commune. Parallèlement, la coloration des parties dorsales passe du gris au roussâtre.

			TC	Q	LT	BZ
Guinée (monts Nimba)	♀ ad.	1967-1418	160	102+	38	—
Côte-d'Ivoire (Danané)	♀ »	1951-382	—	—	35,4	18,8
» »	♂ »	1951-383	—	—	35,7	19,5
» (Bingerville)	— »	1964-203	125	125	35,4	19,4
Togo (Palimé)	♀ »	1965-690	110	125	33,2	18,7
» »	♀ »	1966-88	140	125	36,9	22,2
» »	♂ »	1965-689	145	55+	38,7	21,7
République Centrafricaine (Boukoko).....	♀ »	1970-111	140	160	37,6	21,8
» »	♀ »	1963-136	145	160	37,3	22,6

AELLEN (1965) a eu raison de minimiser, comme le prouve notre matériel, l'importance de la différence de taille généralement invoquée entre les deux sous-espèces. Nous pensons que l'apport de nouveaux documents justifiera un tel point de vue, si tant est que soit confirmée cette tendance à la réduction propre à la population du bloc forestier guinéen. *G. hueti* n'est représenté dans les collections que par un très petit nombre de spécimens, car l'espèce ne paraît nulle part abondante.

CRICETIDAE

Cricetomys e. emini Wroughton

3 exemplaires comprenant 1 adulte, 1 subadulte et 1 adulte ou subadulte (sans crâne)

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1959-736 ♀ ad.	24-XII-1957	—	—	—	—	72,7	—	10,5	—	—
1959-908 ♀ subad.	10-VII-1958	270	340	80	38	65,8	30,8	11,4	650	—

Ce Rat géant bien connu se rencontre à la fois, dans sa vaste aire de répartition, en forêt proprement dite et en région de savane. Le genre étant considéré comme monospécifique (ELLERMAN, 1941), mais comportant en revanche de très nombreuses sous-espèces, eu égard à la variété des biotopes occupés, on pouvait logiquement en déduire qu'il s'agissait d'un Rongeur véritablement dépourvu de signification écologique. Il n'en est rien. L'étude très approfondie de GENEST-VILLARD (1967) vient de révéler l'existence, au sein de cette foule de formes décrites, de deux espèces distinctes dont la raison d'être, avant tout basée sur des caractères de morphologie externe, de pelage et des indices craniométriques, est aussi justifiée par la biogéographie et l'éthologie. L'une d'elles, *C. emini* Wroughton, qui peut être immédiatement différenciée par son allure plus svelte, en particulier de la tête, son pelage lisse et le contraste généralement marqué entre la coloration des faces dorsale et ventrale, habite exclusivement la grande forêt, aussi bien en Afrique occidentale qu'en Afrique centrale. La sous-espèce typique est distribuée sur la presque totalité de ce territoire, et ce n'est qu'à la lisière orientale, dans la région du Kivu, que l'on peut distinguer une population particulière : *C. e. kivuensis* Lönnberg. La seconde espèce, *C. gambianus* Waterhouse, rassemble tous les animaux répartis dans les zones de savane périphériques.

Nos trois exemplaires appartiennent précisément à l'espèce forestière. D'après les autochtones, ce Rat pénètre dans les cases pour piller les réserves entreposées (noix de cola, noix de palme...) ou voler différents petits objets ; dans la nature, il creuse sous terre des galeries de plusieurs mètres, dont il obstrue l'entrée avec des pierres afin de se protéger des serpents.

Dendromus melanotis A. Smith

4 exemplaires comprenant 3 adultes et 1 subadulte

		TC	Q	P	O	LT	BZ	M	
1960-685	♂ ad.	10-IX-1958	65	95	16	12	21,1	11	3
1959-931	♀ »	— II-1958	65	90	18	12	21,6	11,1	3,1
1961-472	— »	— — 1958	60	98	17	11	21,4	11	3,2
1959-932	— subad.	— II-1958	55	82	17	11	19,2	9,8	3,1

Le genre *Dendromus* comprend des Souris parfaitement adaptées, grâce à la conformation de leur pied et surtout à leur longue queue préhensile, à la vie dans les arbustes ou dans les hautes herbes qui semblent correspondre en fait à leur biotope de prédilection. Ces petits animaux grimpeurs, parmi lesquels on rencontre aussi bien des types savanicoles que forestiers, sont très largement répandus en Afrique au sud du Sahara. Le nombre d'espèces décrites est réellement impressionnant. Toutefois, les auteurs actuels s'accordent à n'en reconnaître que trois, suivant en cela la révision de BOHMANN qui reste pour l'instant, faute de mieux, la clef de voûte de la classification.

La présence de *Dendromus* dans le bloc forestier guinéen est restée inconnue jusqu'en 1929, date à laquelle INGOLDBY signale la capture, en Gold Coast, d'un spécimen qui sera rattaché plus tard, par BOHMANN, à l'espèce *mystacalis*. Puis, en 1958, HEIM DE BALSAC et LAMOTTE y mentionnent à leur tour, pour la première fois, l'existence de *D. melanotis*, à la suite de la collecte d'une série de dix exemplaires dans les monts Nimba. Nos échan-

tillons, à la fois par la coloration fortement roussâtre des parties supérieures du pelage et par la très faible indication de la bande dorsale foncée, sont en tous points comparables aux leurs. Enfin, cette espèce vient d'être retrouvée en Côte-d'Ivoire, dans les régions de Man et de Lamto (HEIM DE BALSAC et BELLIER, 1967). On remarquera que tous ces points de capture sont plutôt situés à l'orée du bloc forestier proprement dit.

GERBILLIDAE

Tatera kempi Wroughton

2 exemplaires adultes

		TC	Q	P	O	LT	BZ	P	Pds
1970-546	♂ 23-X-1959	180	158	39	21	40,6	20,1	6,6	119
1970-547	♀ 29-X-1959	156	174	37	19	40,8	20,5	6,8	127

Nous avons noté quatre paires de mamelles chez la femelle (2 paires pectorales, 2 paires inguinales).

La révision de DAVIS consacrée au genre *Tatera* paraissait avoir quelque peu clarifié une situation systématique pour le moins embrouillée. Dans un premier temps (1966), cet auteur considère tous les *Tatera* de l'Ouest africain appartenant au groupe *afra*, c'est-à-dire ceux qui ont été décrits sous les appellations spécifiques de *kempi*, *giffardi*, *gambiana*, *hopkinsoni* et *welmanni*, comme de simples formes de *Tatera valida*, elles-mêmes subséparément proches les unes des autres (« subspecies group »). Puis dans un nouveau travail (1968), ce spécialiste accepte la mise en synonymie de ces cinq formes, tout en reconnaissant qu'il existe une marge de variation dans la coloration suivant l'origine géographique des individus. Ceci étant dit, après avoir examiné à notre tour le matériel dont nous disposons, nous pensons qu'une telle simplification, bien que partiellement justifiée, manque cependant de réalisme. Car nous avons aussi constaté que la teinte du pelage dorsal, sensiblement plus claire chez les spécimens en provenance de zones découvertes, tendait au contraire très nettement à s'assombrir chez les animaux collectés en régions boisées. Cette différence mériterait quand même d'être traduite dans la nomenclature. Pour ROSEVEAR (1969), *kempi* (comprenant *giffardi* et *gambiana*), *hopkinsoni* et *welmanni* représentent trois dénominations spécifiques valables. Enfin, dans un article qui vient de paraître (1970), MATTHEY et PETTER apportent une précision capitale permettant de séparer *T. valida* des formes d'Afrique occidentale. En conséquence, ces deux auteurs rejettent catégoriquement l'interprétation de DAVIS et considèrent *T. kempi* comme une espèce distincte.

T. kempi se fait remarquer par la pigmentation foncée des parties supérieures du pelage, y compris le dessus de la queue. Il s'agit précisément d'une espèce largement répandue en savane arborée, et qui s'infiltré même assez fréquemment en région forestière. La carte de distribution qu'en donne ROSEVEAR (1953) pour le Nigeria est particulièrement évocatrice de son biotope de prédilection. L'existence de ce rongeur en milieu forestier peut naturellement surprendre, surtout si l'on songe qu'il appartient à une famille assez représentative des zones arides. Cependant, son absence de la forêt hygrophile, de même que son inféodation aux cultures, à Sérédou comme dans toutes les autres localités forestières, semble-t-il, en disent assez long sur son origine. On note aussi, en regardant de plus près,

que ses points de capture avancés, que ce soit en Sierra Leone (Freetown), en République de Guinée (Sérédou, monts Nimba), en Côte-d'Ivoire (Lamto), au Ghana (Ejura, Kumasi), au Togo (Palimé), au Nigeria (Aguleri, Ibadan, Umahia...) ou au Cameroun (Yaoundé), sont plutôt situés à la périphérie du bloc forestier lui-même. Bref, voici un bel exemple de pénétration en région forestière, à la faveur des défrichements engendrés par l'extension des cultures, d'une espèce avant tout savanicole.

L'aire de répartition géographique de cette espèce était connue depuis la Guinée jusqu'au Cameroun. Il convient maintenant d'ajouter le sud de la République Centrafricaine (régions de M'Baïki et de Fort-Sibut), d'où nous possédons des exemplaires qui lui sont référables.

MURIDAE

Grammomys buntingi (Thomas)

8 exemplaires comprenant 7 adultes et 1 jeune

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds	
1970-549	♂ ad.	28-X-1959	118	170	25	15	28,9	—	4,3	—
1970-550	♀ »	24-X-1959	103	185	24	14	—	—	4,2	—
1970-548	♂ »	14-XII-1959	100	166	23	15	27,9	13,9	4,3	35
1970-544	♀ »	5-XII-1959	90	155	24	15	28,9	13,8	4,2	37

Les deux femelles mentionnées ci-dessus présentaient une formule mammaire composée de deux paires de mamelles inguinales.

La collecte de ce Rongeur à queue démesurée est doublement intéressante, puisque nous pouvons ajouter une nouvelle localité de capture aux rares déjà connues et que nous sommes à même de confirmer son comportement arboricole. En effet, bien que la distribution de *G. buntingi* reste toujours officiellement restreinte à l'ouest du bloc forestier guinéen, on ne le connaissait jusque-là que par quelques spécimens en provenance de la Sierra Leone, du Libéria et par une série d'exemplaires recueillis dans les monts Nimba. En dépit de recherches mammalogiques récentes très poussées dans les secteurs voisins de Côte-d'Ivoire, sa présence n'y a pas été décelée. Toutefois, ROSEVEAR (1969) le cite de Béoumi, sur ce dernier territoire. De même son absence, tout au moins apparente, des zones densément boisées du Ghana, du Nigeria et du Cameroun semble vraiment inexplicable, si l'on songe que des représentants de ce Muridé originaires des environs de Bangui, et dont la découverte remonte à 1962 (DE BEAUFORT), ne se distinguent en rien de nos échantillons de Sérédou.

Le domaine d'habitat du genre *Grammomys* intéresse avant tout les régions plus découvertes environnantes, de l'Afrique occidentale à l'Afrique du Sud, d'où un assez grand nombre de formes ont été décrites. Ces dernières ont été un peu arbitrairement rapportées à plusieurs espèces, elles-mêmes mal définies et donc de validité plutôt douteuse. C'est ainsi que les différentes formes qui se remplacent géographiquement du bassin du Niger au Kenya ont été rangées dans une unique espèce (*G. macmillani*) par BRAESTRUP, à laquelle *G. buntingi* a même été incorporée. Dans un tel contexte d'incertitude, on comprendra parfaitement qu'il n'est pas possible, sans reconsidérer entièrement le problème, de plaider pour

ou contre le rattachement des *Grammomys* forestiers de l'Ouest africain. Cependant, on peut se demander par avance comment leur isolement géographique, pourtant non démenti, est compatible avec l'existence de spécimens semblables dans la région de Bangui.

Un Rongeur arboricole très voisin (*Thamnomys rutilans*), dont la présence dans les monts Nimba a été signalée en 1958 par HEIM DE BALSAC et LAMOTTE, cohabite avec *G. buntingi*. Après comparaison avec des *Thamnomys* du Togo, nous avons été frappé par l'étrange ressemblance externe de ces deux Muridés, à tel point que l'un (*G. buntingi*) pourrait très bien passer pour une réduction de l'autre. Seuls des caractères cranio-dentaires permettent à coup sûr de les distinguer. Ajoutons que les auteurs (HEIM DE BALSAC et AELLEN) ont de plus en plus tendance à minimiser les différences qui existent entre les genres *Thamnomys* et *Grammomys*. Ils préconisent une séparation à un niveau moins élevé.

Parmi les huit exemplaires rapportés de Sérédou, nous connaissons les conditions exactes de collecte des quatre spécimens provenant de notre campagne de 1959. Deux d'entre eux ont été capturés dans des pièges à rats installés à terre, au sein d'une plantation de Palmiers à huile. Les deux autres ont été surpris sur des branches, d'un arbre de la lisière forestière d'une part, d'un arbuste (*Rauwolfia*) poussant en bordure de la zone cultivée d'autre part. L'un de ces deux derniers a même été tué à proximité de son nid en forme de boule, qui était fixé à 1,50 m environ du sol et constitué de brins végétaux grossiers. Il s'avère ainsi, pour répondre à la question soulevée par HEIM DE BALSAC et LAMOTTE, que le comportement arboricole de ce Rongeur ne saurait faire de doute, comme le laisse d'ailleurs supposer sa morphologie externe.

***Oenomys hypoxanthus ornatus* Thomas**

28 exemplaires de tous les âges

		TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds	
1970-552	♂ ad.....	22-XII-1959	153	184	32	18	36,4	16,8	7,1	96
1959-1660	♀ »	23-III-1958	145	185	33	16	34,3	16,8	6,6	103
1960-641	♂ »	24-III-1958	140	185	34	18	36,8	17,3	6,7	101
1970-555	♀ »	9-XI-1959	131	186	36	16	34,7	—	7,2	80
1970-558	♀ subad.....	12-XI-1959	120	178	34	15	34,6	16,8	6,8	55

L'une des femelles présentait trois paires de mamelles (1 paire pectorale, 2 paires inguinales).

Le nom de « Rat à museau roux » convient si parfaitement à cette belle espèce qu'elle ne saurait être confondue, à l'aide de ce seul caractère, avec aucune autre. La coloration de ce Rongeur fortement attaché aux zones sylvatiques, aussi bien de l'ouest que du centre de l'Afrique, varie quelque peu de part et d'autre de son aire de répartition, ce qui permet de reconnaître deux races géographiques distinctes. C'est ainsi que les animaux du bloc forestier guinéen, remarquables par l'intensité de la teinte rousse du museau, de la croupe et surtout des flancs, ont été subséparément séparés sous l'appellation d'*O. h. ornatus*. Inversement, la sous-espèce typique, propre au bloc forestier congolais, est moins brillamment colorée. La distribution de ce Rongeur dans son domaine forestier occidental semble

très irrégulière, si l'on se fonde sur les relations des auteurs et le matériel en notre possession. Signalé du Ghana, bien représenté dans l'extrême sud de la République de Guinée et sans doute au Libéria, nous n'avons pas encore connaissance de sa capture dans les régions pourtant bien prospectées de Côte-d'Ivoire, compte tenu de l'appartenance presque entièrement guinéenne des monts Nimba.

La plus grande partie de notre récolte d'*Oenomys* provient de la zone cultivée, d'ailleurs peu étendue à Sérédou et jouxtant directement la grande forêt hygrophile. Malgré un piégeage intensif et suivi, rares ont été les exemplaires que nous nous sommes ainsi procurés, comparativement à ceux de certaines autres espèces de Muridés. Ce sont les autochtones, en particulier lors de défrichements, qui nous ont permis de constituer la presque totalité de notre collection. Nous avons eu la certitude, à deux reprises, que des spécimens ont été tués sur des branches, au voisinage de leur nid sphérique installé à faible hauteur (1,50 à 2 m) et constitué de fibres végétales assez grossières. Ce Rongeur affectionne aussi les rizières, où il est fréquemment capturé, et sans doute n'est-il pas étranger aux dégâts qui y sont constatés. R. PUJOL y a découvert un nid, à 60 cm environ du sol, façonné à l'aide de chaumes de riz. Il s'agit donc d'une espèce à tendance arboricole assez marquée et un tel comportement n'est contesté par personne. Nous avons pu nous rendre compte, par la captivité, que ce Rongeur extrêmement vif et agile sait admirablement se servir de sa queue pour progresser sur les branches que nous avons mises à sa disposition.

Dasymys incomtus rufulus Miller

138 exemplaires de tous les âges

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-565	♂ ad.	7-XI-1958	170	153	34	21	36,8	17,1	7,3	121
1970-566	♂ »	3-XI-1958	160	150	33	20	35	17,8	6,8	112
1970-563	♂ »	18-XI-1959	158	163	35	18	37	19,3	7	131
1970-568	♂ »	13-XI-1959	147	153	35	19	36,2	18,3	6,9	87
1970-573	♀ »	30-X-1959	136	140	30	18	34,6	18,4	7,2	69
1960-638	♀ subad.	— III-1958	125	130	30	17	34,1	17,4	6,7	—

La formule mammaire, d'après les femelles examinées, est composée d'une paire de mamelles pectorales et de deux paires de mamelles inguinales.

Voici un des Muridés très communément représentés dans la région et notre récolte massive de spécimens le prouve. Tous, sans exception, ont été capturés en zone cultivée proprement dite, qu'elle soit de plaine ou de montagne, notamment aux abords des rizières qui semblent exercer un attrait particulier sur ce Rongeur. L'installation de pièges dans un bas-fond marécageux proche de la grande forêt, entièrement consacré à la riziculture, nous a fourni un fort pourcentage de ces animaux au cours de notre séjour de 1959. Rappelons que ce Rongeur, dont l'aspect extérieur ressemble à celui de notre Rat d'eau, est sans aucun doute attaché, ainsi que se plaisent à le mentionner beaucoup d'auteurs, aux biotopes plus ou moins détremés.

D. i. rufulus est considéré comme une forme propre aux régions boisées de tout l'Ouest africain. Mais l'espèce elle-même s'avance assez loin vers le nord en savane guinéenne, puisque des animaux, subséparément séparés sous la dénomination de *D. i. foxi* Thomas, ont été collectés dans le centre du Nigeria. A notre tour, nous possédons un exemplaire

du Cercle de Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) que nous serions bien en peine de différencier, à tous égards, de nos spécimens de Sérédou.

Cette espèce s'est toujours montrée de nature relativement calme et sociable en captivité.

Lemniscomys s. striatus (Linné)

46 exemplaires de tous les âges

		TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds	
1970-586	♂ ad.	22-X-1959	124	137	27	17	30,7	15	5	57
1970-585	♂ »	26-XI-1959	122	68+	26	15	31,4	15,1	5,1	55
1970-589	♀ »	3-XI-1959	117	118	26	18	29	13,6	5	45
1970-588	♂ »	11-XI-1958	110	120	25	16	27,6	—	5	38
1959-1650	♂ »	24-III-1958	100	120	27	15	27,7	13,5	5,1	39
1959-797	♀ subad.	— I-1958	95	105	25	14	26,6	13,2	5	—

La formule mammaire des femelles, d'après nos observations, est composée de quatre paires de mamelles (2 paires pectorales, 2 paires inguinales).

Cette espèce de Rat rayé est assez fréquente en zone cultivée, parmi les plantations et les rizières d'où tous nos spécimens semblent provenir. Un nid en forme de boule abritant six petits, façonné à l'aide de fine paille ou de brins végétaux séchés, nous a été apporté par un autochtone qui l'aurait découvert accroché à de grandes herbes, à 50 cm environ de hauteur. Ce témoignage, ainsi que la capture dans les monts Nimba de jeunes installés « dans des troncs excavés de Bananiers » (HEIM DE BALSAC et LAMOTTE) laissent donc penser que ce rongeur est partiellement arboricole. De son côté, RAHM signale la collecte de jeunes dans un nid en foin, mais installé à même le sol cette fois-ci.

La sous-espèce typique se rencontre dans les zones forestières et préforestières de l'Ouest africain. On la connaît de la Sierra Leone, du sud de la République de Guinée (Sérédou, Boola, Gouéké, Nimba), de Côte-d'Ivoire (Adiopodoumé, Lamto, Bingerville, Gagnoa...) et c'est à elle que nous devons rattacher des spécimens en provenance de Palimé (Togo) appartenant aux collections du Muséum de Paris. Deux autres sous-espèces la remplaceraient à partir des domaines forestier et savanicole du Nigeria.

Hybomys trivirgatus (Temminck)

5 exemplaires comprenant 4 adultes et 1 subadulte

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M
1970-597	♂ ad.	2-XI-1959	120	101	30	16	34,9	16,2	5
1959-1655	♂ »	— XII-1957	110	100	30	16	33,8	16,3	5,6
1959-907	♀ »	— XII-1957	105	85	28	—	—	15,3	5,3
1970-598	♂ subad.	26-X-1959	98	75+	30	15	31,2	14,7	4,9

Cette petite série d'exemplaires recueillie à Sérédou mérite un intérêt particulier, car elle permet de réfuter et d'expliquer à la fois une erreur classiquement admise, même par les plus récents auteurs. Les deux spécimens collectés en 1959 sont si typiques, par suite de la présence de trois bandes foncées assez nettes sur le pelage dorsal, que leur apparte-

nance à l'espèce *trivirgatus* ne fait aucun doute. Par contre, trois autres exemplaires obtenus par R. PUJOL en 1957, et chez qui seule la bande médiane foncée est indiquée, paraissent plutôt référables à l'espèce *univittatus*, comme d'ailleurs on l'a eu lors de leur détermination. De plus, nous possédons deux peaux de Côte-d'Ivoire réellement intermédiaires à cet égard, puisque les bandes latérales foncées sont à peine marquées. Quand on examine ces diverses pièces entre elles, on est frappé de constater que, si les bandes dorsales varient en nombre, même dans une localité commune, et en intensité, la coloration du reste du pelage et la morphologie du crâne demeurent en revanche inéchangées. En outre, une comparaison de ce matériel avec des *Hybomys* à une bande d'Afrique centrale (*H. univittatus*) laisse immédiatement apparaître les différences fondamentales suivantes : tous les animaux d'Afrique occidentale ont le pelage ventral nettement teinté de roussâtre, la bande foncée du milieu du dos se prolonge loin sur la tête et le profil de la moitié antérieure du crâne est plutôt rectiligne, tandis que ceux du Centre africain ont le pelage ventral le plus souvent grisâtre, la bande dorsale foncée s'arrête au niveau des épaules et le profil de la moitié antérieure du crâne est fortement convexe.

Ces remarques préliminaires nous amènent précisément à statuer sur le cas d'un *Hybomys* de l'Ouest africain décrit par MILLER sous le nom d'*Arvicanthis planifrons* et que les mammalogistes actuels, en dépit de son appellation spécifique primitive pourtant si évocatrice, considèrent toujours comme une forme d'*H. univittatus*. Or il ressort clairement de la diagnose originale, en se fondant aussi bien sur les caractères de coloration que sur ceux du crâne, qu'il s'agit tout simplement d'*H. trivirgatus* et que la plupart des auteurs se sont laissés abuser par l'existence d'une seule bande dorsale. ELLERMAN (1941), faute d'avoir pu examiner les crânes, accepte encore la validité de la forme *planifrons*, suivant en cela ALLEN (1939), mais il manifeste néanmoins quelque réserve quant à son rattachement à l'espèce *univittatus*. Le plus troublant dans cette histoire est la mention faite par HEIM DE BALSAC et LAMOTTE dans leur travail sur les monts Nimba, pièces en mains, de la présence des deux espèces dans le sud de la République de Guinée. Là aussi il est raisonnable de penser, jusqu'à preuve du contraire, que ces auteurs ont surestimé l'importance de la striation des parties supérieures du pelage et que leurs *H. univittatus* sont en réalité des *H. trivirgatus* atypiques, c'est-à-dire à bande dorsale unique. Nous en sommes d'autant plus convaincu que, dans une note récente sur les Rongeurs de Lamto (Côte-d'Ivoire), HEIM DE BALSAC et BELLIER admettent une variation de un à trois du nombre des bandes dorsales chez les *Hybomys* d'Afrique occidentale, sans modification de leurs caractères cranio-dentaires. Enfin, nous sommes heureux de constater, la rédaction de notre manuscrit étant terminée au moment où paraît l'ouvrage de ROSEVEAR, que les conclusions de cet auteur rejoignent les nôtres sur le problème de fond. Par contre, nous sommes très réservés sur le maintien de *planifrons* en tant que « forme écologique » de *trivirgatus*.

Les *Hybomys* sont des Muridés terrestres propres aux zones densément boisées. *H. trivirgatus* habite exclusivement les régions forestières d'Afrique occidentale, jusqu'au delta du Niger, où il s'avère qu'il y est le seul représentant du genre. Les animaux cités du Libéria, du sud de la République de Guinée (Boala, Sérédou, monts Nimba), de Côte-d'Ivoire et du Ghana doivent être rattachés à la forme typique, tandis qu'INGOLDBY a eu bon de décrire une forme particulière (*H. t. pearcei*) du sud-ouest du Nigeria. Cette dernière venant d'être invalidée par ROSEVEAR, on peut logiquement en déduire qu'*H. trivirgatus* est une espèce sans variation géographique d'un bout à l'autre de son domaine de distribution.

Rattus (Rattus) rattus (Linné)

9 exemplaires comprenant 8 adultes et 1 jeune

		TC	Q	P	O	LT	BZ	M
1959-788	♂ ad. — XII-1957	170	200	35	21	39,8	19,6	6,4
1959-784	♂ » — XII-1957	160	190	33	21	—	18,4	6,1
1970-600	♀ » 23-X-1959	150	183	31	21	40,2	19,3	6,3
1970-599	♂ » 23-X-1959	137	170	35	18	37,2	18,1	6,4
1961-457	♀ » — XII-1957	130	190	35	21	39,8	19	6,7

L'une des femelles présentait cinq paires de mamelles (2 paires pectorales, 3 paires abdomino-inguinales).

L'implantation du Rat noir en région forestière, où il colonise progressivement les centres habités, semble intimement liée au développement des voies et des moyens de communication résultant de la mise en exploitation du pays. Tous nos exemplaires ont été capturés dans les habitations proprement dites, maisons ou cases, notamment aux abords des réserves de grains.

Notre série montre que cette espèce se présente ici sous deux types de coloration, à savoir :

- pelage dorsal brun foncé, pelage ventral gris souris (six spécimens) ;
- pelage dorsal brun fauve, pelage ventral beige et contrastant avec les parties supérieures (deux spécimens).

Rattus (Stochomys) d. defua (Miller)*(Stochomys = Dephomys)*

8 exemplaires adultes

		TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-601	♂ 1-XI-1959	136	193	27	17	35	16,3	5,7	57
1970-602	♂ 30-X-1959	131	192	27	16	34,2	17,2	5,8	68
1970-603	♀ 2-XI-1959	127	210	27	20	36,3	16,9	5,7	—
1960-704	♀ — II-1958	120	195	26	18	35,2	16,9	5,8	—
1970-604	♀ 9-XI-1959	109	185	27	16	34	16,3	5,7	48

L'une des femelles présentait deux paires de mamelles inguinales.

Les zones sylvatiques de l'Ouest africain sont le domaine d'habitat de ce Rongeur, dont le comportement arboricole et peut-être la faible densité expliquent sans doute la rareté de ses captures. L'espèce est maintenant connue avec certitude de la Sierra Leone, du Libéria, du sud de la République de Guinée (Sérédou, monts Nimba), du Ghana et, grâce aux recherches entreprises par HEIM DE BALSAC, AELLEN et BELLIER dans les régions d'Adiopodoumé et de Lamto, de basse Côte-d'Ivoire. Il s'agit donc d'un Muridé typiquement représentatif du bloc forestier guinéen proprement dit. Dans leur récent travail consacré aux Rongeurs de Lamto, HEIM DE BALSAC et BELLIER ont estimé, en se fondant sur des

différences dentaires, que la population orientale de l'espèce, c'est-à-dire celle qui occupe les territoires de la Côte-d'Ivoire et du Ghana, devait être subséparément séparée sous l'appellation de *R. d. eburnea*. En outre, contrairement à ELLERMAN qui conserve une place subgénérique spéciale (*Dephomys*) à ce Rongeur, une comparaison à la fois basée sur la denture, la morphologie externe et le pelage les a conduits à la mise en synonymie des sous-genres *Stochomys* et *Dephomys*.

Les quatre spécimens provenant de notre séjour de 1959 nous ont été apportés par les autochtones. L'un d'eux a été tué au lance-pierres sur un arbuste où son nid était paraît-il installé. Parmi les quatre autres échantillons rassemblés par R. PUJOL en 1958, deux se font remarquer par la teinte très nettement roussâtre des parties supérieures, ce qui laisserait penser qu'il existe une certaine marge de variation dans la coloration du pelage dorsal. C'est également le lieu de noter ici, vu leur cohabitation dans le bloc forestier guinéen, l'étrange ressemblance externe entre *Rattus defua* et *Grammomys buntingi*, eu égard à leur queue démesurée et à leur coloration dorsale très semblable. Toutefois, la plus grande taille de *R. defua* et surtout la teinte cendrée de la base des poils de la face inférieure du corps, alors que ces derniers sont entièrement blancs chez *G. buntingi*, permettent une distinction aisée.

Rattus (Praomys) tullbergi (Thomas)

125 exemplaires de tous les âges

	TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1959-753 ♂ ad. — II-1958	440	163	28	20	35,9	16,3	5,2	—
1970-606 ♂ » 26-X-1959	434	163	27	18	36,2	16,4	5,4	66
1970-607 ♂ » 26-XI-1959	130	155	27	19	35,3	16,4	5,1	61
1970-624 ♀ » 25-XI-1959	126	158	26	18	—	15,9	5,1	53
1970-609 ♂ » 26-X-1959	117	140	26	19	34,1	15,7	5,2	47
1961-504 ♂ subad. ... 31-I-1958	110	125	25	17	31,3	15,2	5	—

Toutes les femelles examinées présentaient une formule mammaire composée de trois paires de mamelles (1 paire pectorale, 2 paires inguinales).

Cette importante collecte et la fréquence des captures laissent évidemment deviner l'abondance de cette espèce dans la région où nous avons séjourné. La presque totalité de nos spécimens provient de la zone cultivée. Toutefois, nous avons eu l'occasion de piéger avec succès quelques exemplaires en forêt proprement dite. Les animaux gardés en captivité se sont toujours montrés de mœurs douces et sociables.

La systématique des Rats appartenant au sous-genre *Praomys* a déjà fait couler beaucoup d'encre, mais il semble que la situation se soit singulièrement éclaircie grâce au récent travail de PETER (1965). Dans une étude approfondie spécialement consacrée à ce Rongeur, cet auteur, après examen de collections en provenance de Guinée et de Côte-d'Ivoire, arrive à la conclusion, entre autres, que tous les *Praomys* du bloc forestier occidental sont référables à l'espèce *tullbergi*. Une telle interprétation contredit donc l'existence, admise antérieurement par HEIM DE BALSAC et LAMOTTE (1958), de deux espèces distinctes (*P. morio* et *P. jacksoni*) dans les monts Nimba. La variation dans la taille ou dans la coloration que nous avons relevée sur notre matériel est uniquement imputable, selon nous, à l'âge plus ou moins avancé des individus. C'est ainsi que les jeunes exemplaires

ont les parties supérieures nettement plus foncées que celles des adultes. Nous ajouterons, à titre de curiosité, qu'un de nos spécimens adultes se fait remarquer par un albinisme partiel du pelage dorsal.

R. tullbergi est un Rongeur apparemment bien représenté dans toutes les régions forestières de l'Ouest africain. Nul doute, cependant, que l'espèce s'avance assez loin vers le nord en savane guinéenne, comme l'atteste la présence, dans les collections du Muséum de Paris, d'un lot d'échantillons capturés dans des galeries forestières du Cercle de Bobo-Dioulasso (Haute-Volta).

Rattus (Hylomyscus) simus (Allen et Coolidge)

9 exemplaires comprenant 5 adultes, 2 subadultes et 2 jeunes

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M
1959-926	♂ ad.	— XII-1957	90	135	19	15	24,1	12,2	3,8
1959-927	♀ »	— II-1958	83	110	18	14	22,6	11,4	3,5
1960-678	♂ »	10-IX-1958	80	115	18	15	23,6	12,7	3,6
1959-929	♀ subad.	— II-1958	70	103	18	14	22,2	11,5	3,6

R. PUJOL a noté, chez l'une des femelles capturées, quatre paires de mamelles (2 paires pectorales, 2 paires inguinales). Les jeunes se font remarquer par la coloration plus sombre du pelage dorsal.

Les fructueuses recherches effectuées par BROSSET, DUBOST et HEIM DE BALSAC (1965) sur les Mammifères du Gabon et par HEIM DE BALSAC et AELLEN (1965) sur les Muridés de basse Côte-d'Ivoire, ont révélé l'existence de trois nouveaux types spécifiques de Rats appartenant au genre ou au sous-genre, suivant les auteurs, *Hylomyscus*. Ces récentes découvertes, qui permettent pratiquement de doubler le nombre des espèces connues d'un même groupe de Rongeurs, sont révélatrices de l'état encore fragmentaire dans lequel se trouve l'inventaire des Micromammifères africains.

HEIM DE BALSAC et AELLEN n'admettent la présence que de deux espèces d'*Hylomyscus* dans le bloc forestier occidental, tandis que ROSEVEAR accepte l'existence d'une troisième, *H. stella*, tout au moins au Ghana. L'une des deux, *H. baeri* Heim de Balsac et Aellen, vient seulement d'être décrite à partir d'une paire d'exemplaires provenant d'Adiopodoumé (Côte-d'Ivoire). L'autre espèce, *H. simus*, qui ressemble étonnamment par son aspect extérieur à un *Praomys tullbergi* en miniature, paraît plus abondante et assez largement distribuée, bien que le nombre de points de collecte, voire de spécimens réunis, soit resté pendant longtemps relativement réduit. Sa capture est maintenant assurée, d'après la littérature et le matériel que nous possédons au Muséum de Paris, du Libéria, du sud de la République de Guinée (Sérédou, Gouécké, monts Nimba), de Côte-d'Ivoire (Adiopodoumé, Bingerville, Lamto), du Ghana (district d'Oda) et du Togo (Palimé), sans parler de son extension au bloc forestier congolais. Il s'agit donc, à l'instar des autres espèces d'*Hylomyscus*, d'un Muridé intimement lié au milieu sylvicole.

Le comportement arboricole de ce petit Rongeur explique sans doute sa faible représentation dans les collections jusqu'à ces dernières années. Les observations faites et surtout l'importance numérique du matériel rassemblé au Nimba et à Lamto, grâce à une prospection attentive des trous d'arbres, semblent le montrer. Selon des informations

recueillies par PUJOL en Côte-d'Ivoire, et *Hylomyscus* s'attaquerait volontiers aux cabosses de Cacaoyer.

Rattus (Mastomys) erythroleucus (Temminck)

196 exemplaires de tous les âges

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-658	♂ ad.	7-XI-1958	155	130	25	20	34	—	5,6	90
1970-650	♂ »	27-XI-1959	148	142	28	18	34,6	17,2	5,5	127
1970-661	♀ »	28-X-1959	136	112	24	18	32,3	16,8	5,6	73
1970-664	♀ »	3-XI-1959	130	122	26	18	32,3	16,2	5,4	69
1970-646	♂ »	6-XI-1959	123	102	24	17	32,4	—	5	69
1970-645	♂ subad. ...	17-XI-1959	115	106	25	18	29,4	13,8	5	55

La formule mammaire des femelles examinées était généralement composée de dix paires de mamelles. Toutefois, l'une d'elles présentait le nombre restreint de huit paires et une autre le chiffre élevé de vingt-trois mamelles (11 d'un côté, 12 de l'autre). Nous avons noté, lors de la dissection de deux femelles gravides, treize embryons chez l'une et douze chez l'autre.

Ce Muridé, en dépit du nombre substantiel de spécimens collectés, pose encore des problèmes d'ordre systématique si ardu qu'il est bien difficile, même pour le mammalogiste le plus averti, de s'y reconnaître pour l'instant. Or, l'ironie du sort veut qu'il soit à la fois le plus commun et le plus largement répandu des Rats africains. Cependant, grâce aux recherches entreprises par PETER (1957) et aux travaux cytogénétiques réalisés par MATTHEY (1965), des précisions capitales ont été apportées et il semble que l'on s'achemine peu à peu vers une solution satisfaisante. Les trois espèces actuellement reconnues par MATTHEY se rencontreraient précisément en Afrique occidentale, suivant leur biotope préférentiel : *M. natalensis* serait surtout un hôte des régions sahélienne et soudanienne, tandis que les deux autres espèces affectionneraient les zones plus boisées du sud. L'une de ces deux dernières, à laquelle nous référons nos exemplaires, doit porter l'appellation spécifique d'*erythroleucus*. L'autre, par contre, resterait innommée (PETER, 1967).

Notre matériel comprend des Rats d'assez grande taille pour des *Mastomys*, à queue généralement plus courte que la longueur de la tête et du corps chez les adultes, mais aussi de dimension égale ou même légèrement supérieure chez les jeunes et les immatures. La coloration du pelage ventral est dans l'ensemble d'un gris argenté, parfois plus blanchâtre ou légèrement teinté de chamois. Les jeunes ont le pelage dorsal plus sombre, c'est-à-dire moins fauve que celui des adultes.

Le chiffre spectaculaire de *Mastomys* capturés à Sérédou, qui dépasse et de loin celui d'autres espèces de Muridés pourtant communes ici, montre à quel point ce Rongeur pulule lorsqu'il bénéficie de conditions environnantes souhaitables. Nul doute, dans le cas présent, que ce haut degré de prolifération résulte directement du développement des cultures. On peut même penser que l'implantation de ces dernières est à l'origine de son introduction, puis de sa colonisation, car cette espèce, si répandue en zone déforestée, est complètement absente de la grande forêt hygrophile. Ajoutons encore qu'il s'agit d'un Rat à tendance anthropophile marquée, qui n'hésite pas à pénétrer dans les habitations.

Les exemplaires que nous avons tenus en captivité se sont toujours montrés de nature agitée et agressive.

Malacomys edwardsi Rochebrune

8 exemplaires comprenant 5 adultes, 1 subadulte et 2 jeunes

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M
1959-1645	♀ ad.....	— XII-1957	140	160	35	28	40,6	16,3	5,4
1959-1647	♂ »	— XII-1957	135	175	36	26	38,7	15,6	5,3
1959-1646	♂ »	24-XII-1957	130	160	35	24	38	15,9	5,2
1970-682	♀ subad.....	1-XI-1959	120	182	35	25	37,5	14,7	5,5

La coloration du pelage dorsal est plus foncée chez les deux jeunes.

Ce rongeur parfaitement différencié, à la fois par ses grandes oreilles, sa longue queue, l'allongement remarquable du massif facial et surtout du pied, est un hôte des lieux les plus humides de la grande forêt, c'est-à-dire des zones marécageuses et du bord des cours d'eau.

M. edwardsi, de moindres dimensions que *M. longipes* Milne-Edwards, mais aux fentes incisives plus développées, est une espèce propre aux régions forestières de l'Afrique occidentale. Elle est connue du Libéria au Nigeria, par la République de Guinée (Sérédou, monts Nimba), la Côte-d'Ivoire et le Ghana. Les spécimens sont généralement collectés en petit nombre dans ce domaine de distribution.

La plupart des spécialistes, en dépit d'une prise de position parfois tout à fait opposée (ELLERMAN, 1941 et 1953), en sont venus à considérer le genre *Malacomys* comme monospécifique. Cependant, la capture toute récente en Côte-d'Ivoire de trois exemplaires de grande taille nommés *M. longipes giganteus* par BELLIER et GAUTUN (1968), de même que celle plus antérieure de trois autres spécimens au Ghana, subspécifiquement séparés sous l'appellation de *M. longipes cansdalei* par ANSELL (1958), relancent à nouveau très sérieusement le problème de la dualité spécifique au sein du genre *Malacomys*. Il est, en effet, difficile d'admettre que deux formes apparemment bien différenciées cohabitent dans le même biotope sur l'un et l'autre de ces territoires, ce qui est particulièrement le cas pour la forêt du Bano (Abidjan), en Côte-d'Ivoire. C'est pourquoi nous préférons reconnaître, à l'instar de BELLIER et GAUTUN, puis de ROSEVEAR, deux espèces distinctes.

Mus (Leggada) minutoides musculoïdes Temminck

21 exemplaires de tous les âges

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-686	♀ ad.....	28-X-1959	65	56	14	—	19,2	9,3	3,1	11
1959-918	♀ »	— II-1958	63	52	13	10	19,2	9,7	3,1	—
1970-685	♂ »	8-XII-1959	60	51	13	8	18,6	9,4	3	6
1961-469	♂ »	— III-1958	55	45	13	9	18,1	9	3	—
1960-680	♀ subad.....	24-VI-1958	50	45	13	8	17,8	8,9	3	—

Cette petite espèce à vaste distribution géographique est très largement représentée dans les régions boisées d'Afrique occidentale, notamment en milieu forestier proprement

dit, mais aussi dans la zone de savane périphérique. Il s'agit également d'une *Leggada* à tendance anthropophile assez marquée.

HEIM DE BALSAC cite sa capture dans les monts Nimba et à Gouééké, pour la région qui nous intéresse.

Mus (*Leggada*) *setulosus* Peters

17 exemplaires de tous les âges

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1959-916	♂ ad.	— XII-1957	85	55	17	12	23,2	11,4	3,5	—
1959-912	♀ »	15-II-1958	78	54	15	11	22,8	—	3,5	17
1970-690	♀ »	21-XII-1959	73	55	16	15	21,9	11,2	3,3	17
1970-689	♂ subad.	9-XI-1959	64	53	16	9	20,3	10,2	3,3	11

HEIM DE BALSAC a parfaitement mis en évidence, dans son travail sur les Rongeurs des monts Nimba, les caractères différentiels et les raisons d'ordre géographique qui plaident en faveur de la reconnaissance de cette espèce. Extérieurement, cette dernière peut être distinguée de la précédente par ses dimensions supérieures, ainsi que par la coloration plus grise, donc moins rousse, du pelage dorsal et surtout des flanes. En outre, les nombreux cas de cohabitation signalés, par exemple en République de Guinée (Sérédou, monts Nimba) et en Côte-d'Ivoire (Adiopodoumé, Dabou, Man, Lamto), sont des arguments de poids qui viennent à l'appui d'une telle thèse.

Cette *Leggada* paraît assez étroitement inféodée au milieu forestier.

Lophuromys s. *sikapusi* (Temminck)

79 exemplaires de tous les âges

			TC	Q	P	O	LT	BZ	M	Pds
1970-705	♀ ad.	11-XI-1958	145	70	22	18	30,3	14,4	5	81
1970-693	♂ »	23-X-1959	135	70	24	16	31,8	15,7	5,3	67
1970-694	♂ »	17-XI-1959	131	69	24	15	30,7	15,4	5	71
1970-714	♀ »	28-XI-1959	121	37+	23	16	31,3	14,7	5	59
1970-695	♂ »	28-XI-1959	111	73	21	15	30,5	15,3	4,9	56
1970-709	♀ subad.	30-X-1959	104	68	23	15	29,9	14,3	5	48

La formule mammaire des femelles examinées était composée de trois paires de mamelles (2 paires pectorales, 1 paire inguinale).

Ce Muridé terrestre aux formes lourdes et à queue relativement courte, qui se fait encore remarquer par la rudesse de son pelage et la coloration plus ou moins rougeâtre des parties inférieures du corps, est omniprésent dans les régions forestières de l'Ouest africain où l'espèce semble même plus abondante que partout ailleurs en Afrique. Nul doute qu'il déborde aussi largement en zone préforestière, comme l'attestent certaines captures. C'est ainsi qu'en République de Guinée, en dehors de sa collecte à Sérédou ou dans les monts Nimba, sa présence est également connue des Cereles de N'Zérékoré (Gouééké) et de Beyla (Boola). Les animaux d'Afrique occidentale, caractérisés par la teinte intensément rougeâtre du pelage ventral, appartiennent à la forme typique. Toutefois, cet aspect

particulier de la coloration, que l'on peut effectivement constater en série, n'est malheureusement plus vrai dans des cas isolés. Car la marge de variation est plutôt grande, même dans une localité unique. C'est ainsi que quelques exemplaires de Sérédou sont à cet égard tout à fait semblables à des spécimens d'Afrique centrale à ventre fauve (*L. s. nudicaudus* Heller). HEIM DE BALSAC et AELLEN ont observé de pareils cas en Côte-d'Ivoire.

La presque totalité de notre récolte provient de la zone cultivée. Cependant, quelques exemplaires ont été piégés avec succès à la lisière de la grande forêt. C'est un Rongeur de nature indolente et aimable en captivité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AELLEN, V., 1963. — La réserve naturelle intégrale du Mont Nimba. XXIX. Chiroptères. *Mém. IFAN*, **66** : 629-638.
- 1965. — Les Rongeurs de basse Côte-d'Ivoire (Hystricomorpha et Gliridae). *Rev. Suisse Zool.*, **72** : 755-767.
- ALLEN, G. M., 1939. — A checklist of african Mammals. *Bull. Mus. Comp. Zool. Harv. Coll.*, **83** : 1-763.
- AMTMANN, E., 1966. — Preliminary identification manual for african Mammals. 3. Rodentia : Sciuridac. Smiths. Inst., Unit. Stat. Nat. Mus. : 1-24.
- ANSEL, W. F. II., 1958. — Four new african Rodents. *Ann. Mag. nat. Hist.*, 13^e sér., **1** : 337-344.
- BEAUFORT, F. DE, 1962. — Nouvelle donnée sur la répartition de *Grammomys* (Rongeurs, Muridae) en Afrique tropicale. *Mammalia*, **26** : 574.
- BELLIER, L., et J. C. GAUTUN, 1968. — A propos des *Malacomys longipes* en Côte-d'Ivoire. *Mammalia*, **32** : 72-81.
- BOHMANN, L., 1942. — Die Gattung *Dendromus* A. Smith. *Zool. Anz.*, **139** : 33-53.
- BRAESTRUP, F. W., 1935. — Report on the Mammals collected by Mr. Harry Madsen during Professor O. Olufsen's expedition to French Sudan and Nigeria in the years 1927-28. *Vidensk. Medd. fra Dansk Naturh. For., København*, **99** : 73-130.
- BROSSET, A., G. DUBOST et H. HEIM DE BALSAC, 1965. — Mammifères inédits récoltés au Gabon. *Biol. Gabon.*, **1** : 147-174.
- COETZEE, C. G., 1967. — Preliminary identification manual for african Mammals. 7. Carnivora (excluding the family Felidae). Smith. Inst., Unit. Stat. Nat. Mus. : 1-70.
- DAVIS, D. II. S., 1966. — Contribution to the revision of the genus *Tatera* in Africa. *Ann. Mus. Roy. Afr. Centr.*, in-8^o, *Zool.*, **144** : 49-65.
- 1968. — Preliminary identification manual for african Mammals. 18. Rodentia, Gerbillinae : genus *Tatera*. Smiths. Inst., Unit. Stat. Nat. Mus. : 1-10.
- DEKEYSER, P. L., 1955. — Les Mammifères de l'Afrique Noire Française (2^e éd.). IFAN, Dakar.
- DEKEYSER, P. L., et A. VILLIERS, 1951. — Description d'un « *Anomalurops* » de la région de Bignona. *Trab. 2^e Conf. int. Afr. occid.*, Bissau 1947, **3**, 2 : 57-62.
- DOLLMAN, G., 1911. — New west african Rodents. *Ann. Mag. nat. Hist.*, 8^e sér., **8** : 257-259.
- EISENTRAUT, M., 1963. — Die Wirbeltiere des Kamcrungebirges. Hamburg-Berlin, Paul Parey.
- ELLERMAN, J. R., 1940-1941. — The families and genera of living Rodents. London, British Museum Nat. Hist.
- ELLERMAN, J. R., et T. C. S. MORRISON-SCOTT, 1951. — Checklist of palaearectic and indian Mammals, 1758 to 1946. London, British Museum Nat. Hist. : 334.
- ELLERMAN, J. R., T. C. S. MORRISON-SCOTT et R. W. HAYMAN, 1953. — Southern african Mammals, 1758 to 1951 : a reclassification. London, British Museum Nat. Hist.
- GENEST-VILLARD, H., 1967. — Révision du genre *Cricetomys* (Rongeurs, Cricetidae). *Mammalia*, **31** : 390-455.

- GRAY, J. E., 1842. — Descriptions of some new genera and fifty unrecorded species of Mammalia. *Ann. Mag. nat. Hist.*, **10** : 255-267.
- GUTH, Ch., H. HEIM DE BALSAC et M. LAMOTTE, 1959. — Recherches sur la morphologie de *Micropotamogale lamottei* et l'évolution des Potamogalinae. I. — Écologie, denture, anatomie crânienne. *Mammalia*, **23** : 423-447.
- HAHN, H., 1934. — Die Familie der Procaviidae. *Zeitschr. f. Säuget.*, **9** : 207-358.
- HAYMAN, R. W., 1935. — On a collection of Mammals from the Gold Coast. *Proc. zool. Soc. Lond.*, **2** : 915-937.
- HEIM DE BALSAC, H., 1958. — La réserve naturelle intégrale du Mont Nimba. XIV. Mammifères Insectivores. *Mém. IFAN*, **53** : 301-337.
- 1967. — Rongeurs de Lamto (Côte-d'Ivoire). Faits nouveaux d'ordre anatomique, taxonomique et biogéographique. *Biol. Gabon.*, **3** : 175-222.
- 1968. — Recherches sur la faune des Soricidae de l'Ouest africain (du Ghana au Sénégal). *Mammalia*, **32** : 379-418.
- HEIM DE BALSAC, H., et V. ALLEN, 1958. — Les Soricidae de basse Côte-d'Ivoire. *Rev. Suisse Zool.*, **65** : 921-956.
- HEIM DE BALSAC, H., et V. ALLEN, 1965. — Les Muridae de basse Côte-d'Ivoire. *Rev. Suisse Zool.*, **72** : 695-753.
- HEIM DE BALSAC, H., et V. ALLEN, 1965. — Un *Hylomyscus* nouveau de Côte-d'Ivoire. *Biol. Gabon.*, **1** : 175-178.
- HEIM DE BALSAC, H., et J. J. BARLOY, 1966. — Révision des Crocidures du groupe *flavescens-occidentalis-manni*. *Mammalia*, **30** : 601-633.
- HEIM DE BALSAC, H., et L. BELLIER, 1967. — Liste préliminaire des Rongeurs de Lamto (Côte-d'Ivoire). *Mammalia*, **31** : 156-159.
- HEIM DE BALSAC, H., et M. LAMOTTE, 1958. — La réserve naturelle intégrale du Mont Nimba. XV. Mammifères Rongeurs (Muscardinidés et Muridés). *Mém. IFAN.*, **53** : 339-357.
- INGOLDBY, C. M., 1929. — On the Mammals of the Gold Coast. *Ann. Mag. nat. Hist.*, 10^e sér., **3** : 511-529.
- KUHN, H. J., 1964. — Zur Kenntnis von *Micropotamogale lamottei* Heim de Balsac, 1954. *Zeitschr. f. Säuget.*, **29** : 152-173.
- LAMOTTE, M., 1942. — La faune mammalogique du Mont Nimba (Haute-Guinée). *Mammalia*, **6** : 114-119.
- MATHEY, R., 1965. — Études de cytogénétique sur des Murinae africains appartenant aux genres *Arvicanthis*, *Praomys*, *Acomys* et *Mastomys* (Rodentia). *Mammalia*, **29** : 228-249.
- MATHEY, R., et F. PETTER, 1970. — Étude cytogénétique et taxonomique de 40 *Tatera* et *Taterillus* provenant de Haute-Volta et de République Centrafricaine (Rongeurs, Gerbillidae). *Mammalia*, **34** : 585-597.
- MILLER, G. S., 1900. — A collection of small Mammals from Mount Coffee, Liberia. *Proc. Zool. Soc. Lond.*, **2** : 631-649.
- PETTER, F., 1957. — Remarques sur la systématique des *Rattus* africains et description d'une forme nouvelle de l'Aïr. *Mammalia*, **21** : 125-132.
- 1963. — Capture de *Graphiurus hueti argenteus* en République Centrafricaine. *Mammalia*, **27** : 446.
- 1965. — Les *Praomys* de l'Afrique Centrale. *Zeitschr. f. Säuget.*, **30** : 54-60.
- 1967. — Contribution à la faune du Congo (Brazzaville). Mission A. Villiers et A. Descarpentries. LV. Mammifères Rongeurs (Muscardinidae et Muridae). *Bull. IFAN.*, **29**, sér. A : 815-820.

- RAHM, U., 1961. — Esquisses mammalogiques de basse Côte-d'Ivoire. *Bull. IFAN.*, **23**, sér. A : 1229-1265.
- ROCHE, J., 1962. — Rongeurs de Guinée forestière. *Science et Nature*, n° 49 : 24-32.
— 1962. — Nouvelles données sur la reproduction des Hyraeoïdes. *Mammalia*, **26** : 517-529.
- ROCHEBRUNE, A. T. DE, 1883. — Faune de la Sénégambie. Mammifères. Paris, Octave Doin.
- RODE, P., 1937. — Les Primates de l'Afrique. Paris, Larose.
- ROSEVEAR, D. R., 1953. — Checklist and atlas of nigerian Mammals. Lagos, Nigerian Government.
- 1963. — On the west african forms of *Heliosciurus* Trouessart. *Mammalia*, **27** : 177-185.
- 1964. — An examination of the genus *Funisciurus* Trouessart (Sciuridae). *Mammalia*, **28** : 433-442.
- 1965. — The Bats of West Africa. London, British Museum Nat. Hist.
- 1969. — The Rodents of West Africa. London, British Museum Nat. Hist.
- SANDERSON, I. T., 1940. — The Mammals of the North Cameroons forest area. Being the results of the Percy Sladen expedition to the Mamfe Division of the British Cameroons. *Trans. zool. Soc. Lond.*, **24** : 623-725.
- SCHWARZ, F., 1930. — Die Sammlung afrikanischer Säugetiere im Congo-Museum. Ginsterkatzen (Gattung *Genetta* Oken). *Rev. Zool. Bot. Afr.*, **19** : 275-286.
- SCLATER, P. L., et O. THOMAS, 1894-1900. — The book of Antelopes. London, R. H. Porter, vol. 1 : 155-156.
- TEMMINCK, C. J., 1853. — Esquisses zoologiques sur la côte de Guinée. Leiden, Brill.
- THOMAS, O., 1903. — On two new Squirrels of the *Funisciurus pyrrhopus* group. *Ann. Mag. nat. Hist.*, 7^e sér., **11** : 79-81.

LISTE SYSTÉMATIQUE DES MAMMIFÈRES ÉTUDIÉS

PRIMATES		ARTIODACTYLES	
<i>Galago (Galagoides) demidovi</i>	740	<i>Cephalophus (Cephalophus) dorsalis</i>	753
<i>Colobus (Colobus) polykomos</i>	740	<i>Cephalophus (Cephalophus) niger</i>	753
<i>Colobus (Piliocolobus) badius</i>	741	<i>Cephalophus (Philantomba) maxwelli</i>	753
<i>Cercopithecus mona</i>	741	<i>Neotragus pygmaeus</i>	754
<i>Cercopithecus petaurista</i>	741	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	754
<i>Cercopithecus diana</i>	742		
<i>Cercocebus torquatus</i>	742	RONGEURS	
INSECTIVORES		<i>Thryonomys swinderianus</i>	755
<i>Micropotamogale lamottei</i>	743	<i>Protoxerus stangeri</i>	756
<i>Sylvisorex megalura</i>	744	<i>Heliosciurus gambianus</i>	756
<i>Crocidura flavescens</i>	744	<i>Heliosciurus rufobrachium</i>	757
<i>Crocidura poensis</i>	745	<i>Funisciurus pyrropus</i>	758
<i>Crocidura theresae</i>	746	<i>Aethosciurus poensis</i>	759
CHIROPTÈRES		<i>Xerus (Euxerus) erythropus</i>	759
<i>Rousettus aegyptius</i>	747	<i>Anomalurus derbianus</i>	760
<i>Nycteris hispida</i>	747	<i>Anomalurops beecrofti</i>	761
<i>Hipposideros caffer</i>	747	<i>Graphiurus (Claviglis) spurrelli</i>	762
<i>Hipposideros marisae</i>	748	<i>Graphiurus (Claviglis) hueti</i>	762
<i>Eptesicus tenuipinnis</i>	748	<i>Cricetomys emini</i>	763
<i>Pipistrellus nanulus</i>	748	<i>Dendromys melanotis</i>	764
PHOLIDOTES		<i>Tatera kempi</i>	765
<i>Manis (Phutaginus) tricuspis</i>	749	<i>Grammomys buntingi</i>	766
CARNIVORES		<i>Oenomys hypoxanthus</i>	767
<i>Genetta pardina</i>	749	<i>Dasymys incomtus</i>	768
<i>Genetta tigrina</i>	750	<i>Leniniscomys striatus</i>	769
<i>Nandinia binotata</i>	750	<i>Hybomys trivirgatus</i>	769
<i>Atilax paludinosus</i>	750	<i>Rattus (Rattus) rattus</i>	771
HYRACOÏDES		<i>Rattus (Stochomys) defua</i>	771
<i>Procavia capensis</i>	751	<i>Rattus (Praomys) tullbergi</i>	772
		<i>Rattus (Hylomyscus) simus</i>	773
		<i>Rattus (Mastomys) erythroleucus</i>	774
		<i>Malacomys edwardsi</i>	775
		<i>Mus (Leggada) minutoides</i>	775
		<i>Mus (Leggada) setulosus</i>	776
		<i>Lophuromys sikapusi</i>	776

Manuscrit déposé le 3 décembre 1970.